

BUDGET DE DÉPENSES 2017 › 2018

BUDGET DES FONDS SPÉCIAUX

BUDGET DE DÉPENSES 2017 ▶ 2018

BUDGET DES FONDS SPÉCIAUX

pour l'année financière se terminant le
31 mars 2018

Déposé à l'Assemblée nationale conformément
aux articles 48 et 52 de la
Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)
par monsieur Pierre Moreau,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et de la Révision permanente des programmes
et président du Conseil du trésor

Budget de dépenses 2017-2018

Budget des fonds spéciaux

Dépôt légal – Mars 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-77913-1 (imprimé)

ISBN 978-2-550-77914-8 (en ligne)

ISSN 1929-154X (imprimé)

ISSN 1929-1558 (en ligne)

TABLE DES MATIÈRES

NOTES EXPLICATIVES

1. Objet du Budget des fonds spéciaux	7
2. Contenu du volume Budget des fonds spéciaux 2017-2018	7
3. Termes apparaissant au volume Budget des fonds spéciaux 2017-2018.....	8
4. Changements survenus à la répartition des fonds spéciaux par portefeuilles	10

SOMMAIRE DES DÉPENSES ET DES INVESTISSEMENTS DES FONDS SPÉCIAUX

Prévision des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018.....	13
Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016	15

BUDGET DES FONDS SPÉCIAUX PAR PORTEFEUILLES

Affaires municipales et Occupation du territoire.....	19
Conseil du trésor et Administration gouvernementale.....	23
Culture et Communications	27
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	35
Économie, Science et Innovation	41
Éducation et Enseignement supérieur	49
Énergie et Ressources naturelles.....	57
Famille	67
Finances	77
Forêts, Faune et Parcs	97
Justice.....	101
Santé et Services sociaux	117
Sécurité publique	127
Tourisme.....	131
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports	135
Travail, Emploi et Solidarité sociale.....	149

NOTES
EXPLICATIVES

1. OBJET DU BUDGET DES FONDS SPÉCIAUX

Le Budget des fonds spéciaux 2017-2018 est déposé à l'Assemblée nationale dans le but de faire approuver les prévisions des dépenses et d'investissements pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018. Lorsque ces prévisions auront été approuvées par l'Assemblée nationale, les ministres ou les organismes seront autorisés, pour les fins des fonds spéciaux dont ils sont responsables, à prendre sur le fonds consolidé du revenu les sommes disponibles dans ces fonds spéciaux.

Il est également déposé afin que les parlementaires puissent approuver l'excédent des dépenses et des investissements constatés après le dépôt des comptes publics de l'exercice financier 2015-2016 par rapport aux prévisions approuvées par l'Assemblée nationale.

Selon l'un des fondements de notre système parlementaire, les sommes d'argent perçues par le gouvernement constituent le fonds consolidé du revenu. Ce dernier est composé du fonds général et des fonds spéciaux, et aucune somme ne peut y être prélevée sans le consentement des parlementaires.

2. CONTENU DU VOLUME BUDGET DES FONDS SPÉCIAUX 2017-2018

Le volume **Budget des fonds spéciaux** présente des informations financières notamment sur les revenus des fonds spéciaux de même que leurs dépenses et leurs investissements à approuver. Il indique également l'excédent des dépenses et des investissements des fonds spéciaux sur les sommes approuvées par l'Assemblée nationale à la suite du dépôt du Budget des fonds spéciaux en 2015-2016.

De plus, l'information concernant la mission, les sources de revenus ainsi que les explications sur les variations des prévisions budgétaires, soit les revenus, les dépenses et les investissements de l'entité, sont présentées au volume.

L'information sur chacun des fonds spéciaux est regroupée par portefeuille ministériel et se divise en deux sections.

Au Budget des fonds spéciaux 2017-2018, la notion d'investissements est modifiée pour y inclure les Prêts et placements à l'exception des avances au (du) fonds général qui font déjà l'objet d'une présentation distincte. Cette modification a été apportée afin que cette notion soit comparable à celle présentée au volume **Crédits des ministères et organismes**.

PREMIÈRE SECTION : SOMMAIRE DES DÉPENSES ET DES INVESTISSEMENTS DES FONDS SPÉCIAUX

Cette section présente, pour chacun des portefeuilles, deux tableaux sommaires :

- Un tableau « Sommaire des dépenses et des investissements des fonds spéciaux » réunissant, par portefeuilles, les prévisions de dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018 de chaque fonds spécial à être approuvées;
- Un tableau « Sommaire de l'excédent des dépenses et des investissements » réunissant par portefeuilles, l'excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016 de chaque fonds spécial à être approuvé.

DEUXIÈME SECTION : BUDGET DES FONDS SPÉCIAUX PAR PORTEFEUILLES

La seconde section, présente les budgets des fonds spéciaux 2017-2018, les résultats probables 2016-2017, l'excédent des dépenses et des investissements pour l'exercice financier 2015-2016 de même que la mission, les sources de revenus et des explications sur les variations significatives. De façon plus précise, la section se compose des éléments suivants, et ce, pour chacun des portefeuilles ministériels :

- Un tableau « Prévisions des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018 » présentant les informations concernant les prévisions de dépenses et d'investissements de chacun des fonds spéciaux à être approuvées ainsi que le total pour le portefeuille;
- Un tableau « Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016 » présentant les informations concernant l'excédent des dépenses et des investissements de chacun des fonds spéciaux à être approuvées ainsi que le total pour le portefeuille.

De l'information est également présentée, pour chacun des fonds spéciaux, concernant notamment :

- La présentation de l'entité, c'est-à-dire la mission ou la raison d'être de l'entité ainsi que ses sources de revenus;
- Les prévisions budgétaires de l'entité comprenant des explications sur les variations significatives entre le budget 2017-2018 et la donnée probable 2016-2017 concernant les revenus, les dépenses et les investissements;
- Un tableau indiquant les prévisions des résultats 2017-2018 et les résultats probables pour 2016-2017. L'information porte notamment sur les revenus, les dépenses et les investissements. Il inclut également un suivi de l'évolution du surplus ou du déficit cumulé du fonds ainsi que de l'information sur les sommes empruntées ou avancées au Fonds de financement et au fonds général;
- Un tableau indiquant ses résultats réels, ses prévisions ainsi que son excédent des dépenses et des investissements à approuver pour l'exercice financier 2015-2016. Il inclut également un suivi de l'évolution du surplus ou du déficit cumulé du fonds ainsi que des explications au sujet de l'excédent des dépenses et des investissements, s'il y a lieu.

3. TERMES APPARAISSANT AU VOLUME BUDGET DES FONDS SPÉCIAUX 2017-2018

BUDGET DES FONDS SPÉCIAUX

Pour chacun des fonds spéciaux, le budget regroupe les différents éléments concernant les prévisions suivantes :

- Les revenus du fonds;
- Les dépenses du fonds;
- Le surplus ou le déficit de l'exercice du fonds;
- Le surplus ou le déficit cumulé du fonds;
- Les investissements du fonds;
- Les sommes empruntées auprès du Fonds de financement ou avancées du fonds général ou auprès de celui-ci pour le fonds.

Il importe de noter que ces prévisions ne tiennent pas compte des éliminations des opérations réciproques entre entités qui peuvent être considérées dans d'autres documents budgétaires.

DÉPENSES

Les dépenses comprennent celles reliées à la rémunération, au fonctionnement incluant l'amortissement des immobilisations, aux dépenses de transfert visant à fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes et au service de la dette comprenant les frais financiers et autres.

DÉPENSES À APPROUVER

Ces dépenses représentent les prévisions au Budget des fonds spéciaux pour l'exercice financier 2017-2018 qui sont soumises à l'approbation du Parlement.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations comprennent les sommes prévues pour les immobilisations, incluant celles en ressources informationnelles.

PRÊTS ET PLACEMENTS

Les prêts et placements comprennent les prêts, les fonds locaux et les avances autres que celles au fonds général du fonds consolidé du revenu, les placements à long terme consentis à des tiers sous forme d'actions et mise de fonds, les dépôts à participation, les obligations et les billets.

INVESTISSEMENTS À APPROUVER

Ces investissements correspondent aux prévisions présentées au Budget des fonds spéciaux pour l'exercice financier 2017-2018 qui sont soumises à l'approbation du Parlement.

REVENUS

Les revenus provenant du portefeuille ministériel sont distingués de ceux provenant d'autres sources de revenus. De façon générale, les revenus provenant du portefeuille ministériel correspondent aux dépenses prévues au volume **Crédits des ministères et organismes** du Budget de dépenses 2017-2018 à la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial » de ce portefeuille.

Les autres revenus comprennent notamment ceux en provenance des autres ministères, d'organismes autres que budgétaires, des autres fonds spéciaux, d'entreprises du gouvernement, de transfert du gouvernement fédéral et d'autres sources, telles que des taxes ou des droits et permis.

SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE

L'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice constitue un surplus. À l'inverse, un déficit est constaté lorsque les dépenses sont supérieures aux revenus.

SOLDE DES EMPRUNTS AUPRÈS DU FONDS DE FINANCEMENT

Ces emprunts regroupent ceux contractés par le fonds spécial auprès du Fonds de financement, conformément aux dispositions de l'article 53 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001).

SOLDE DES AVANCES AU (DU) FONDS GÉNÉRAL

Ces avances regroupent les sommes avancées par le fonds spécial au fonds général ou celles avancées par ce dernier au fonds spécial, conformément aux dispositions de l'article 54 de la Loi sur l'administration financière. Elles n'incluent pas un dû au fonds général comptabilisé dans le cadre d'autres opérations, dont les transferts d'actifs nets lors de la constitution du fonds spécial et les modifications de convention comptable effectuées par le fonds spécial.

EXCÉDENT DES DÉPENSES ET DES INVESTISSEMENTS

L'excédent des dépenses et des investissements correspond à l'écart entre les dépenses et les investissements réellement effectués et les sommes approuvées par l'Assemblée nationale pour l'année financière où cet excédent est constaté.

EXCÉDENT À APPROUVER

L'excédent à approuver représente l'écart entre les dépenses et les investissements réellement effectués sur les sommes approuvées par le Parlement pour l'exercice financier 2015-2016 qui sera soumis à l'approbation du Parlement.

4. CHANGEMENTS SURVENUS À LA RÉPARTITION DES FONDS SPÉCIAUX PAR PORTEFEUILLES

Certains fonds spéciaux se sont ajoutés à la responsabilité d'un titulaire ou ont été déplacés sous la responsabilité d'un autre, ont changé de statut, de dénomination ou n'apparaissent plus au Budget de dépenses 2017-2018 par rapport à 2016-2017.

Un signe (+) indique l'ajout d'un fonds spécial, alors qu'un signe (-) signifie le retrait d'un fonds spécial.

Énergie et Ressources naturelles

(+) Le Fonds de transition énergétique a été ajouté à ce portefeuille.

Finances

Le Fonds du Bureau de décision et de révision se nomme dorénavant le Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers.

Santé et Services sociaux

(-) Le Fonds de financement des établissements de santé et services sociaux sera aboli à compter du 1^{er} avril 2017. Les activités seront transférées au ministère de la Santé et des Services sociaux.

(-) Le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie cessera d'avoir effet au cours de l'exercice financier 2017-2018.

Travail, Emploi et Solidarité sociale

(+) Le Fonds de la capitale nationale et de sa région a été ajouté à ce portefeuille.

**SOMMAIRE DES DÉPENSES ET DES
INVESTISSEMENTS DES FONDS SPÉCIAUX**

Prévisions des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

Portefeuilles	Dépenses	Investissements
Affaires municipales et Occupation du territoire		
Fonds de développement des territoires	109 001,9	-
Conseil du trésor et Administration gouvernementale		
Fonds relatif à certains sinistres	5 418,9	-
Culture et Communications		
Fonds Avenir Mécénat Culture	5 006,0	-
Fonds du patrimoine culturel québécois	18 974,4	-
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques		
Fonds vert	798 059,3	14 873,5
Économie, Science et Innovation		
Capital Mines Hydrocarbures	775,0	182 750,0
Fonds du développement économique	452 133,0	701 992,0
Éducation et Enseignement supérieur		
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	76 129,9	121 279,2
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	26 906,0	-
Énergie et Ressources naturelles		
Fonds de transition énergétique	100,0	-
Fonds des ressources naturelles	32 841,4	330,0
Fonds d'information sur le territoire	113 638,8	50 312,5
Famille		
Fonds de soutien aux proches aidants	14 880,0	-
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	2 332 112,7	-
Fonds pour le développement des jeunes enfants	21 250,0	-
Finances		
Fonds de financement	2 667,8	-
Fonds des générations	-	-
Fonds du centre financier de Montréal	1 336,3	-
Fonds du Plan Nord	74 488,6	-
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	2 866,7	25,0
Fonds relatif à l'administration fiscale	926 655,5	-
Forêts, Faune et Parcs		
Fonds des ressources naturelles - Volet aménagement durable du territoire forestier	542 333,4	10 000,0
Justice		
Fonds Accès Justice	16 353,4	-
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	27 138,7	244,0
Fonds des registres du ministère de la Justice	38 690,5	1 984,2
Fonds du Tribunal administratif du Québec	41 058,1	1 165,7
Fonds relatif aux contrats publics	2 653,0	-

Sommaire des dépenses et des investissements des fonds spéciaux**Prévisions des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018 (suite)**

(en milliers de dollars)

Portefeuilles	Dépenses	Investissements
Santé et Services sociaux		
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	213 006,5	25 488,5
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie	-	-
Sécurité publique		
Fonds des services de police	596 548,7	20 958,1
Tourisme		
Fonds de partenariat touristique	163 508,5	255,0
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports		
Fonds aérien	66 958,2	15 910,0
Fonds de gestion de l'équipement roulant	112 069,8	44 928,0
Fonds de la sécurité routière	53 858,5	499,6
Fonds des réseaux de transport terrestre	3 267 855,3	2 047 685,0
Travail, Emploi et Solidarité sociale		
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	23 252,9	-
Fonds de développement du marché du travail	1 054 793,6	-
Fonds de la capitale nationale et de sa région	15 000,0	-
Fonds des biens et des services	102 320,2	2 394,0
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	22 626,1	18 000,0
Fonds du Tribunal administratif du travail	84 271,2	5 260,0
Fonds québécois d'initiatives sociales	21 578,1	-
Total à approuver	11 481 116,9	3 266 334,3

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

Portefeuilles	Dépenses	Investissements
Affaires municipales et Occupation du territoire		
Fonds de développement des territoires	-	-
Conseil du trésor et Administration gouvernementale		
Fonds relatif à certains sinistres	-	2 644,4
Culture et Communications		
Fonds Avenir Mécénat Culture	-	-
Fonds du patrimoine culturel québécois	-	-
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques		
Fonds vert	-	-
Économie, Science et Innovation		
Capital Mines Hydrocarbures	2 993,9	-
Fonds du développement économique	-	-
Éducation et Enseignement supérieur		
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	-	-
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	-	-
Énergie et Ressources naturelles		
Fonds des ressources naturelles	-	-
Fonds d'information sur le territoire	-	-
Famille		
Fonds de soutien aux proches aidants	-	-
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	43 300,0	-
Fonds pour le développement des jeunes enfants	-	-
Finances		
Fonds de financement	-	-
Fonds des générations	-	-
Fonds du centre financier de Montréal	-	-
Fonds du Plan Nord	-	-
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	-	-
Fonds relatif à l'administration fiscale	-	-
Forêts, Faune et Parcs		
Fonds des ressources naturelles - Volet aménagement durable du territoire forestier	-	232,7
Justice		
Fonds Accès Justice	-	-
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	-	69,7
Fonds des registres du ministère de la Justice	-	-
Fonds du Tribunal administratif du Québec	-	-

Sommaire de l'excédent des dépenses et des investissements**Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016 (suite)**

(en milliers de dollars)

Portefeuilles	Dépenses	Investissements
Santé et Services sociaux		
Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux	-	-
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	-	1 528,2
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie	-	-
Sécurité publique		
Fonds des services de police	-	-
Tourisme		
Fonds de partenariat touristique	2 203,1	-
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports		
Fonds aérien	-	-
Fonds de gestion de l'équipement roulant	-	-
Fonds de la sécurité routière	-	-
Fonds des réseaux de transport terrestre	-	-
Travail, Emploi et Solidarité sociale		
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	-	-
Fonds de développement du marché du travail	-	-
Fonds de la Commission des lésions professionnelles	-	-
Fonds de la Commission des relations du travail	-	-
Fonds des biens et des services	-	-
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	-	-
Fonds du Tribunal administratif du travail	-	-
Fonds québécois d'initiatives sociales	8 968,6	-
Excédent à approuver	57 465,6	4 475,0

**BUDGET DES FONDS SPÉCIAUX
PAR PORTEFEUILLES**

Affaires municipales et Occupation du territoire

Prévisions des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

Fonds spécial	Dépenses	Investissements
Fonds de développement des territoires	109 001,9	-
Total à approuver	109 001,9	-

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

Fonds spécial	Dépenses	Investissements
Fonds de développement des territoires	-	-
Total à approuver	-	-

Fonds de développement des territoires

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds de développement des territoires (FDT) a été institué pour soutenir les municipalités régionales de comté (MRC), les agglomérations et les municipalités locales dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC ou d'une agglomération ainsi que les organismes compétents en matière de développement du Nord-du-Québec, dans la mise en place de mesures de développement local et régional sur leur territoire.

S'appuyant sur des principes de souplesse et d'imputabilité, des ententes sont conclues en vertu des articles 21.6 et 21.7 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1) et de l'article 126.3 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1). Il appartient à chacun des organismes admissibles d'identifier ses priorités d'intervention et de mettre en place ses politiques de soutien à son milieu.

La Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire prévoit que les revenus du Fonds proviennent des crédits alloués à cette fin par le Parlement.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus du FDT s'établissent à 102,3 M\$ en 2017-2018, soit un niveau identique aux revenus probables 2016-2017.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du FDT s'établissent à 109,0 M\$ en 2017-2018, soit 6,0 M\$ de moins que la dépense probable 2016-2017.

La variation s'explique principalement par le versement en 2016-2017 d'aides financières accordées en 2015-2016.

LES INVESTISSEMENTS

Aucun investissement n'est prévu.

Fonds de développement des territoires

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	102 339,0	102 339,0
Autres revenus	-	-
Total des revenus	102 339,0	102 339,0
Dépenses à approuver		
Surplus (déficit) de l'exercice	(6 662,9)	(12 613,9)
Surplus (déficit) cumulé au début	6 662,9	19 276,8
Surplus (déficit) cumulé à la fin	-	6 662,9
Investissements		
Immobilisations	-	-
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	-	-
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	452,4	20 510,4
Total	452,4	20 510,4

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

Fonds de développement des territoires

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	100 000,0	102 514,7	
Total des dépenses	100 000,0	83 238,0	-
Surplus (déficit) de l'exercice	-	19 276,7	
Surplus (déficit) cumulé au début	-	-	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	-	19 276,7	
Investissements	-	-	-

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Prévisions des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

Fonds spécial	Dépenses	Investissements
Fonds relatif à certains sinistres	5 418,9	-
Total à approuver	5 418,9	-

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

Fonds spécial	Dépenses	Investissements
Fonds relatif à certains sinistres	-	2 644,4
Total à approuver	-	2 644,4

Fonds relatif à certains sinistres

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds relatif à certains sinistres est affecté à la gestion et au financement des dépenses exceptionnelles soutenues par les ministères et organismes du gouvernement ainsi qu'au financement des dépenses des différents programmes d'assistance financière mis en place pour compenser les dommages occasionnés par les sinistres suivants : les pluies diluviennes survenues les 19 et 20 juillet 1996 qui ont affecté les régions désignées par le gouvernement et la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998.

L'affectation budgétaire au Fonds relatif à certains sinistres est pourvue en partie par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin de répondre à l'engagement du gouvernement du Québec envers Hydro-Québec à l'égard du rétablissement du réseau d'électricité. Le portefeuille ministériel couvre quant à lui les frais financiers associés au remboursement du capital et des intérêts concernant le projet de mise aux normes des ouvrages sur le pourtour du lac-réservoir Kénogami et l'aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus du Fonds relatif à certains sinistres s'établissent à 5,4 M\$ en 2017-2018. L'augmentation de 1,6 M\$ comparativement aux revenus probables de 2016-2017 est attribuable au remboursement du capital et des intérêts du projet de mise aux normes des ouvrages sur le pourtour du lac-réservoir Kénogami et à l'aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du Fonds relatif à certains sinistres s'établissent à 5,4 M\$ en 2017-2018. L'augmentation de 1,6 M\$ comparativement à la dépense probable 2016-2017 est attribuable à l'amortissement et aux frais d'intérêts relatifs au projet de mise aux normes des ouvrages sur le pourtour du lac-réservoir Kénogami et à l'aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables.

LES INVESTISSEMENTS

La fin des travaux du projet de mise aux normes des ouvrages sur le pourtour du lac-réservoir Kénogami et l'aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables a eu lieu en 2016-2017. Il n'y a donc plus d'investissements à partir de 2017-2018.

Fonds relatif à certains sinistres

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	4 625,0	3 159,3
Autres revenus	793,9	674,5
Total des revenus	5 418,9	3 833,8
Dépenses à approuver		
Surplus (déficit) de l'exercice	-	-
Surplus (déficit) cumulé au début	-	-
Surplus (déficit) cumulé à la fin	-	-
Investissements		
Immobilisations	-	552,7
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	-	552,7
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	(86 048,4)	(89 633,8)
Solde des avances au (du) fonds général	-	-
Total	(86 048,4)	(89 633,8)

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

L'excédent au budget d'investissements est principalement attribuable à des travaux réalisés plus tôt que prévu au barrage Portage-des-Roches.

Fonds relatif à certains sinistres

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016
(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	1 665,1	1 454,9	
Total des dépenses	1 665,1	1 454,9	-
Surplus (déficit) de l'exercice	-	-	
Surplus (déficit) cumulé au début	-	-	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	-	-	
Investissements	3 243,1	5 887,5	2 644,4

Culture et Communications

Prévisions des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

Fonds spéciaux	Dépenses	Investissements
Fonds Avenir Mécénat Culture	5 006,0	-
Fonds du patrimoine culturel québécois	18 974,4	-
Total à approuver	23 980,4	-

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

Fonds spéciaux	Dépenses	Investissements
Fonds Avenir Mécénat Culture	-	-
Fonds du patrimoine culturel québécois	-	-
Total à approuver	-	-

Fonds Avenir Mécénat Culture

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Lors du Discours sur le Budget 2014-2015, le gouvernement a confirmé la création du Fonds Avenir Mécénat Culture, en vue d'assurer un financement prévisible et stable du programme Mécénat Placements Culture. Les revenus du Fonds proviennent d'un prélèvement sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, chapitre I-2). Les sommes versées à ce Fonds servent entièrement au financement des divers volets du programme Mécénat Placements Culture, qui permet aux organismes culturels récoltant des dons auprès de mécènes et donateurs de bonifier les montants récoltés grâce à une aide en appariement du programme Mécénat Placements Culture.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus s'établissent à 5,0 M\$ en 2017-2018 et sont identiques aux revenus probables 2016-2017.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses s'établissent à 5,0 M\$ en 2017-2018, soit un niveau comparable aux dépenses probables 2016-2017.

LES INVESTISSEMENTS

Aucun investissement n'est prévu en 2016-2017 ni en 2017-2018.

Fonds Avenir Mécénat Culture

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	-	-
Autres revenus	5 006,0	5 006,0
Total des revenus	5 006,0	5 006,0
Dépenses à approuver		
	5 006,0	4 713,9
Surplus (déficit) de l'exercice	-	292,1
Surplus (déficit) cumulé au début	1 052,1	760,0
Surplus (déficit) cumulé à la fin	1 052,1	1 052,1
Investissements		
Immobilisations	-	-
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	-	-
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	-	-
Total	-	-

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

Fonds Avenir Mécénat Culture

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016
(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	5 000,0	5 032,6	
Total des dépenses	5 000,0	4 272,6	-
Surplus (déficit) de l'exercice	-	760,0	
Surplus (déficit) cumulé au début	-	-	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	-	760,0	
Investissements	-	-	-

Fonds du patrimoine culturel québécois

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds soutient financièrement des initiatives favorisant la conservation et la mise en valeur d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois. Lancé officiellement le 6 septembre 2006, le Fonds comporte cinq volets :

- Volet 1 : Biens protégés par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002);
- Volet 2 : Bâtiments, sites et ensembles d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités;
- Volet 3 : Œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement;
- Volet 4 : Expositions permanentes des institutions muséales;
- Volet 5 : Études, activités de diffusion, de sensibilisation, d'inventaire et de mise en valeur du patrimoine culturel en lien avec la Loi sur le patrimoine culturel.

Les revenus du Fonds proviennent d'un prélèvement sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, chapitre I-2). Ceux-ci ont été de 5,0 M\$ en 2006-2007 et de 10,0 M\$ annuellement de 2007-2008 à 2012-2013. Depuis l'exercice financier 2013-2014, les revenus du Fonds sont passés de 10,0 M\$ à 15,5 M\$ et ce, jusqu'en 2019-2020. En 2020-2021, les revenus seront de 5,5 M\$. Ces revenus auront pour effet de porter le montant total pouvant être engagé à près de 180,0 M\$, incluant le capital et les intérêts, d'ici la fin du Fonds en 2020-2021. Ainsi, au total, avec la participation des partenaires, ce sont environ 340,0 M\$ qui seraient investis dans la protection et la mise en valeur de notre patrimoine culturel à travers le Québec.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus s'établissent à 15,7 M\$ en 2017-2018 et sont comparables aux revenus probables 2016-2017.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses s'établissent à 19,0 M\$ en 2017-2018, représentant une hausse de 1,7 M\$ par rapport aux dépenses probables 2016-2017. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des projets prévus dans le cadre d'ententes de développement culturel, en partie compensée par une diminution de l'aide financière octroyée sous forme de remboursement de service de dette.

LES INVESTISSEMENTS

Aucun investissement n'est prévu en 2016-2017 ni en 2017-2018.

Fonds du patrimoine culturel québécois

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	-	-
Autres revenus	<u>15 653,6</u>	<u>15 677,2</u>
Total des revenus	15 653,6	15 677,2
Dépenses à approuver		
Surplus (déficit) de l'exercice	<u>(3 320,8)</u>	<u>(1 615,1)</u>
Surplus (déficit) cumulé au début	25 925,9	27 541,0
Surplus (déficit) cumulé à la fin	22 605,1	25 925,9
Investissements		
Immobilisations	-	-
Prêts et placements	<u>-</u>	<u>-</u>
Investissements à approuver	-	-
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	<u>-</u>	<u>-</u>
Total	-	-

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016**Fonds du patrimoine culturel québécois**

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	15 709,2	15 689,2	
Total des dépenses	17 876,7	15 579,1	-
Surplus (déficit) de l'exercice	(2 167,5)	110,1	
Surplus (déficit) cumulé au début	24 678,4	27 430,9	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	22 510,9	27 541,0	
Investissements	-	-	-

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Prévisions des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

Fonds spécial	Dépenses	Investissements
Fonds vert	798 059,3	14 873,5
Total à approuver	798 059,3	14 873,5

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

Fonds spécial	Dépenses	Investissements
Fonds vert	-	-
Total à approuver	-	-

Fonds vert

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Créé en juin 2006, le Fonds vert est affecté au financement de mesures ou de programmes que le ministre peut réaliser dans le cadre de ses fonctions. Le Fonds vise, entre autres, à appuyer la réalisation de mesures favorisant un développement durable, plus particulièrement en regard de son volet environnemental, incluant la lutte contre les changements climatiques. Important levier financier, le Fonds vert est un véhicule comptable permettant au ministre d'y verser des revenus afin de soutenir les divers partenaires que sont les municipalités, les entreprises et les organismes à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'environnement.

Le Fonds vert contribue de façon importante à la réalisation de la mission du Ministère. Il est une constituante du portefeuille ministériel. Les diverses sources de revenus sont utilisées aux fins pour lesquelles elles sont perçues, et ce, en respect du principe pollueur-payeur. Cet important levier financier s'inscrit dans la vision ministérielle en contribuant au développement québécois pour un environnement sain et une croissance économique responsable. Les principales sources de revenus du Fonds vert sont :

- Les revenus provenant de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (marché du carbone);
- Les redevances pour l'élimination des matières résiduelles;
- La redevance exigible pour l'utilisation de l'eau.

À noter que pour le volet consacré aux changements climatiques, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques n'est pas le seul ministère à mettre en œuvre des programmes et des mesures financés par le Fonds vert. Ainsi, dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le Ministère, en tant que coordonnateur, conclut des ententes avec d'autres ministères et organismes leur permettant d'utiliser les sommes versées au Fonds pour réaliser les activités prévues à ce plan. Enfin, le Ministère entend renforcer la gouvernance du Fonds vert afin d'assurer un meilleur contrôle des dépenses. Ainsi, un projet de loi a été déposé par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'Assemblée nationale le 7 juin 2016 visant notamment à réformer la gouvernance du Fonds vert.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Pour l'exercice financier 2017-2018, les revenus estimés au Fonds vert sont de 709,7 M\$, soit une augmentation prévue de 291,7 M\$ par rapport aux revenus probables 2016-2017 de 418,0 M\$, attribuable principalement à une augmentation des revenus anticipés découlant du marché du carbone.

LES DÉPENSES

Les dépenses prévues au Fonds vert pour l'exercice financier 2017-2018 s'établissent à 798,1 M\$, soit une augmentation de 36,4 M\$ par rapport aux dépenses probables 2016-2017 de 761,7 M\$. La variation est notamment attribuable à la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

LES INVESTISSEMENTS

Les prévisions d'investissements au Fonds vert s'établissent à 14,9 M\$ en 2017-2018 en hausse de 9,8 M\$ par rapport aux investissements probables 2016-2017 de 5,1 M\$. Cet écart s'explique notamment par une augmentation des investissements au titre des barrages fédéraux de 4,3 M\$, par des investissements de 3,0 M\$, prévus au Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, visant à rendre les établissements d'enseignement écoresponsables et par l'ajout de 2,5 M\$ d'investissements en ressources informationnelles.

Fonds vert

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	-	-
Autres revenus	709 666,0	417 970,0
Total des revenus	709 666,0	417 970,0
Dépenses par ministère		
Affaires municipales et Occupation du territoire	12 436,7	1 124,7
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2 050,0	1 775,2
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques ¹	233 253,0	191 346,6
Économie, Science et Innovation ²	49 077,6	14 468,7
Énergie et Ressources naturelles ³	160 864,3	127 127,8
Finances	40 841,0	122 600,0
Forêts, Faune et Parcs ⁴	5 733,8	5 766,7
Relations internationales et Francophonie	314,7	6 314,7
Santé et Services sociaux	2 815,0	4 884,5
Sécurité publique	5 676,1	5 016,6
Tourisme (Fonds de partenariat touristique)	300,0	325,0
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports ⁵	284 067,4	280 511,7
Travail, Emploi et Solidarité sociale (Régie du bâtiment du Québec)	629,7	398,3
Dépenses à approuver	798 059,3	761 660,5
Surplus (déficit) de l'exercice	(88 393,3)	(343 690,5)
Surplus (déficit) cumulé au début	824 847,9	1 168 538,4
Surplus (déficit) cumulé à la fin	736 454,6	824 847,9
Investissements		
Immobilisations	14 873,5	5 115,7
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	14 873,5	5 115,7
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	-	-
Total	-	-

¹ Incluant à la Société québécoise de récupération et de recyclage un montant de 11,0 M\$ en 2016-2017 et de 8,4 M\$ en 2017-2018.

² Incluant au Fonds du développement économique un montant de 15,2 M\$ en 2017-2018.

³ Incluant au Fonds des ressources naturelles un montant de 122,7 M\$ en 2016-2017 ainsi qu'un montant de 157,8 M\$ en 2017-2018 à Transition énergétique Québec.

⁴ Incluant au Fonds des ressources naturelles - Volet aménagement durable du territoire forestier un montant de 4,9 M\$ en 2016-2017 et de 4,7 M\$ en 2017-2018.

⁵ Incluant au Fonds des réseaux de transport terrestre un montant de 258,2 M\$ en 2016-2017 et de 254,2 M\$ en 2017-2018.

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016**Fonds vert**

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016
(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	795 294,8	996 672,0	
Total des dépenses	795 867,6	488 984,1	-
Surplus (déficit) de l'exercice	(572,8)	507 687,9	
Surplus (déficit) cumulé au début	586 183,2	660 850,5	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	585 610,4	1 168 538,4	
Investissements	14 538,7	3 605,8	-

Économie, Science et Innovation

Prévisions des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

Fonds spéciaux	Dépenses	Investissements
Capital Mines Hydrocarbures	775,0	182 750,0
Fonds du développement économique	452 133,0	701 992,0
Total à approuver	452 908,0	884 742,0

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

Fonds spéciaux	Dépenses	Investissements
Capital Mines Hydrocarbures	2 993,9	-
Fonds du développement économique	-	-
Total à approuver	2 993,9	-

Capital Mines Hydrocarbures

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Capital Mines Hydrocarbures a pour objet de faire fructifier et d'accroître les investissements en participations dans des entreprises qui exploitent des substances minérales du domaine de l'État ou qui en font la transformation au Québec, pourvu, en ce dernier cas, que les substances minérales ainsi transformées y aient d'abord été exploitées par une entreprise affiliée. Capital Mines Hydrocarbures a été institué au sein du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et son administration a été confiée à Investissement Québec.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus s'établissent à 1,7 M\$ en 2017-2018, soit 0,4 M\$ de moins que les revenus probables 2016-2017.

Cette variation s'explique principalement par une diminution des honoraires pour l'étude des dossiers.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses s'établissent à 0,8 M\$ en 2017-2018, soit 8,9 M\$ de moins que les dépenses probables 2016-2017.

Cette variation s'explique essentiellement par une diminution des dépenses résultant de la consolidation proportionnelle des partenariats autres que commerciaux.

LES INVESTISSEMENTS

Capital Mines Hydrocarbures détient des participations sous forme d'actions participantes de sociétés cotées en bourse, d'actions participantes de sociétés privées, dans un partenariat commercial et dans des partenariats autres que commerciaux. Les prévisions d'investissements s'établissent à 182,8 M\$ en 2017-2018.

Aucun investissement en immobilisations n'est prévu pour Capital Mines Hydrocarbures aux exercices financiers 2016-2017 et 2017-2018.

Capital Mines Hydrocarbures

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	-	-
Autres revenus	1 658,0	2 070,0
Total des revenus	1 658,0	2 070,0
Dépenses à approuver		
	775,0	9 715,0
Surplus (déficit) de l'exercice	883,0	(7 645,0)
Surplus (déficit) cumulé au début	81 821,0	39 684,0
Surplus (déficit) cumulé à la fin	82 704,0	81 821,0 ¹
Investissements		
Immobilisations	-	-
Prêts et placements	182 750,0	214 691,0
Investissements à approuver	182 750,0	214 691,0
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	448 013,0	130 763,0
Total	448 013,0	130 763,0

¹ Incluant un ajustement au surplus cumulé en 2016-2017 pour des gains de réévaluation de 49,8 M\$.

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

L'excédent de dépenses à approuver s'explique notamment par la dépréciation comptable d'actions provenant d'une société apparentée.

Capital Mines Hydrocarbures

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016
(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels ¹	Excédent à approuver
Total des revenus	-	17,0	
Dépenses	-	2 993,9	2 993,9
Dépenses liées aux quotes-parts des participants	-	1 273,7	
Total des dépenses	-	4 267,6	
Surplus (déficit) de l'exercice	-	(4 250,6)	
Surplus (déficit) cumulé au début	-	14 182,6	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	-	39 684,4 ²	
Investissements	- ³	-	

¹ Ces informations sont sur la base des résultats préliminaires du fonds.

² Ce surplus cumulé inclut des gains de réévaluation cumulés de 29,8 M\$.

³ La loi qui institue le fonds Capital Mines Hydrocarbures (L.Q. 2015, chapitre 8) prévoit des investissements de 250,0 M\$ constitués de participations reliées à l'objet du fonds.

Fonds du développement économique

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds du développement économique est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds a été institué au sein du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et son administration a été confiée à Investissement Québec.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus du Fonds s'établissent à 452,1 M\$ en 2017-2018, soit 29,9 M\$ de moins que les revenus probables 2016-2017.

Cette variation s'explique principalement par la baisse des coûts, assumés par le gouvernement, liés aux interventions financières autorisées aux cours des exercices précédents, attribuables aux mandats gouvernementaux et anciens programmes. Cette diminution est combinée à une hausse des autres revenus, notamment, pour les intérêts liés aux interventions financières.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du Fonds s'établissent à 452,1 M\$ en 2017-2018, soit 29,9 M\$ de moins que les dépenses probables 2016-2017.

Cette diminution s'explique principalement par la baisse des coûts liés aux interventions financières autorisées aux cours des exercices précédents ainsi que par la baisse des autres dépenses d'intérêts sur emprunts et dettes liées aux interventions financières.

LES INVESTISSEMENTS

Les aides financières administrées par le Fonds sont composées de prêts, de participations et de garanties d'emprunts et d'engagements financiers (marges de crédit et crédits-acheteurs).

Ces investissements prévus sont inférieurs de 1,4 G\$ à ceux réalisés en 2016-2017, et ce, en vertu des ententes autorisées par décret par les autorités gouvernementales, dont notamment l'investissement de 1,3 G\$ (1,0 G\$ US) dans Société en commandite Avions C Series en 2016-2017.

Aucun investissement en immobilisations n'est prévu pour le Fonds aux exercices financiers 2016-2017 et 2017-2018.

Fonds du développement économique

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	283 232,0	352 970,0
Autres revenus ¹	168 901,0	129 078,0
Total des revenus	452 133,0	482 048,0
Dépenses à approuver		
	452 133,0	482 048,0
Surplus (déficit) de l'exercice	-	-
Surplus (déficit) cumulé au début	145 645,0	3 953,0
Surplus (déficit) cumulé à la fin	145 645,0	145 645,0 ²
Investissements		
Immobilisations	-	-
Prêts et placements	701 992,0	2 102 665,0
Investissements à approuver	701 992,0	2 102 665,0
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	(2 975 589,0)	(2 518 622,0)
Solde des avances au (du) fonds général	(1 871 623,0)	(1 766 277,0)
Total	(4 847 212,0)	(4 284 899,0)

¹ Incluant un montant de 15,2 M\$ en 2017-2018 en provenance du Fonds vert.

² Incluant un ajustement au surplus cumulé en 2016-2017 pour des gains de réévaluation de 141,7 M\$.

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016**Fonds du développement économique**

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	359 981,0	251 616,1	
Total des dépenses	359 981,0	251 616,1	-
Surplus (déficit) de l'exercice	-	-	
Surplus (déficit) cumulé au début	(2 823,0)	82 984,3	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	(2 823,0)	3 953,0 ¹	
Investissements	-	-	-

¹ Ce surplus cumulé inclut des pertes de réévaluation cumulées de 79,0 M\$.

Éducation et Enseignement supérieur

Prévisions des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

Fonds spéciaux	Dépenses	Investissements
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	76 129,9	121 279,2
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	26 906,0	-
Total à approuver	103 035,9	121 279,2

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

Fonds spéciaux	Dépenses	Investissements
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	-	-
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	-	-
Total à approuver	-	-

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique vise notamment à contribuer au développement d'une culture sportive au sein de la population. Les activités du Fonds ont débuté le 1^{er} août 2006.

Les revenus annuels du Fonds proviennent essentiellement d'une partie du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, chapitre I-2).

Ces revenus sont affectés à des programmes d'aide financière ayant pour objectif le financement des activités suivantes :

- La construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives;
- L'organisation d'événements sportifs internationaux;
- Le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 dans les arénas et les centres de curling.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique s'établissent à 67,9 M\$ en 2017-2018, soit 0,1 M\$ de plus que les revenus probables 2016-2017.

La variation s'explique par la hausse des revenus d'intérêts.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique s'établissent à 76,1 M\$ en 2017-2018, soit 16,9 M\$ de plus que la dépense probable 2016-2017.

La variation à la hausse des dépenses s'explique essentiellement par le rythme de réalisation des projets financés par le Fonds.

LES INVESTISSEMENTS

Les prévisions d'investissements en acquisition de placements du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique s'établissent à 121,3 M\$ en 2017-2018, soit 7,3 M\$ de moins que les investissements probables 2016-2017.

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	-	-
Autres revenus	67 905,0	67 819,2
Total des revenus	67 905,0	67 819,2
Dépenses à approuver		
	76 129,9	59 237,8
Surplus (déficit) de l'exercice	(8 224,9)	8 581,4
Surplus (déficit) cumulé au début	190 498,2	181 916,8
Surplus (déficit) cumulé à la fin	182 273,3	190 498,2
Investissements		
Immobilisations	-	-
Prêts et placements	121 279,2	128 565,1
Investissements à approuver	121 279,2	128 565,1
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	9 000,0	15 710,0
Total	9 000,0	15 710,0

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	64 471,8	64 911,0	
Total des dépenses	67 041,7	60 194,4	-
Surplus (déficit) de l'exercice	(2 569,9)	4 716,6	
Surplus (déficit) cumulé au début	173 558,3	177 200,2	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	170 988,4	181 916,8	
Investissements	-	-	-

Fonds pour l'excellence et la performance universitaires

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Institué en vertu de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1), le Fonds pour l'excellence et la performance universitaires vise à associer la contribution gouvernementale à des objectifs prédéfinis en matière de philanthropie, laquelle est octroyée dans le cadre du programme Placements Universités.

La totalité des activités du Fonds est financée par des revenus d'affectation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Pour l'exercice financier 2017-2018, le Fonds pour l'excellence et la performance universitaires est doté d'un montant de 25,0 M\$ pour le financement du programme Placements Universités, soit le même montant qu'en 2016-2017.

LES DÉPENSES

Pour l'exercice financier 2017-2018, les dépenses prévues pour le programme Placements Universités sont inférieures de 1,9 M\$ en raison de la croissance des dons perçus par les universités en 2016-2017. À compter de l'exercice financier 2018-2019, les dépenses seront normalisées en fonction de l'enveloppe budgétaire disponible.

LES INVESTISSEMENTS

Aucun investissement n'est prévu en 2016-2017 et 2017-2018.

Fonds pour l'excellence et la performance universitaires

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	25 000,0	25 000,0
Autres revenus	-	-
Total des revenus	25 000,0	25 000,0
Dépenses à approuver		
Surplus (déficit) de l'exercice	(1 906,0)	(3 852,0)
Surplus (déficit) cumulé au début	1 906,0	5 758,0
Surplus (déficit) cumulé à la fin	-	1 906,0
Investissements		
Immobilisations	-	-
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	-	-
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	25 000,0	26 906,0
Total	25 000,0	26 906,0

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016**Fonds pour l'excellence et la performance universitaires**

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	25 000,0	25 000,0	
Total des dépenses	29 489,0	25 000,0	-
Surplus (déficit) de l'exercice	(4 489,0)	-	
Surplus (déficit) cumulé au début	4 489,0	5 758,0	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	-	5 758,0	
Investissements	-	-	-

Énergie et Ressources naturelles

Prévisions des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

Fonds spéciaux	Dépenses	Investissements
Fonds de transition énergétique	100,0	-
Fonds des ressources naturelles	32 841,4	330,0
Fonds d'information sur le territoire	113 638,8	50 312,5
Total à approuver	146 580,2	50 642,5

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

Fonds spéciaux	Dépenses	Investissements
Fonds des ressources naturelles	-	-
Fonds d'information sur le territoire	-	-
Total à approuver	-	-

Fonds de transition énergétique

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Ce fonds est affecté au financement de l'administration et des activités de Transition énergétique Québec. Les sommes prévues être versées au crédit du Fonds de transition énergétique sont principalement composées de droits perçus pour des licences ou des autorisations, de diverses redevances, de crédits alloués par le Parlement, de sommes virées par le ministre des Finances ainsi que de dons, legs ou autres contributions.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Considérant que certains revenus devant constituer ce nouveau fonds sont sujets à l'approbation de règlements, les revenus pour l'exercice 2017-2018 sont estimés à 0,1 M\$.

LES DÉPENSES

Les dépenses de ce nouveau fonds pour l'exercice 2017-2018 s'établissent à 0,1 M\$.

LES INVESTISSEMENTS

Aucun investissement n'est prévu pour le fonds à l'exercice financier 2017-2018.

Fonds de transition énergétique

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	-	-
Autres revenus	100,0	-
Total des revenus	100,0	-
Dépenses à approuver		
	100,0	-
Investissements		
Immobilisations	-	-
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	-	-
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	-	-
Total	-	-

Fonds des ressources naturelles

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds des ressources naturelles a été institué le 1^{er} juillet 2011 et le Ministère est responsable des volets Efficacité et innovation énergétiques, Gestion des hydrocarbures, Patrimoine minier, ainsi que Gestion de l'activité minière. Ce dernier volet a pris effet le 1^{er} janvier 2016 alors que le volet Efficacité et innovation énergétiques prendra fin le 1^{er} avril 2017, lors de la création de l'organisme Transition énergétique Québec.

Le volet Efficacité et innovation énergétiques regroupe les activités d'élaboration, de mise en œuvre et de gestion des programmes d'efficacité énergétique tout en favorisant le développement de nouvelles technologies de l'énergie dans plusieurs secteurs d'activité sur la base des politiques gouvernementales mises de l'avant.

Le volet Gestion des hydrocarbures est affecté au financement des activités d'acquisition et à la diffusion de connaissances géoscientifiques, à la recherche et au développement dans le domaine du pétrole, du gaz naturel, des réservoirs souterrains et de la saumure.

Le volet Patrimoine minier est affecté au financement d'activités favorisant le développement du potentiel minéral incluant des activités d'acquisition de connaissances géoscientifiques, de recherche et de développement des techniques d'exploration, d'exploitation, de réaménagement et de restauration de sites miniers et de soutien au développement de l'entrepreneuriat.

Le volet Gestion de l'activité minière est affecté au financement des activités liées à l'application de la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1), à l'exception de celles liées au pétrole, au gaz naturel, aux réservoirs souterrains et à la saumure, et celles liées à l'application de la Loi sur l'impôt minier (RLRQ, chapitre I-0.4).

Le financement provient principalement d'une partie de sommes perçues à titre de droits miniers et par des crédits alloués par le Parlement. En 2016-2017, le financement provenait également de transferts du Fonds vert et de la quote-part des distributeurs d'énergie, pour le volet Efficacité et innovation énergétiques.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus du Fonds s'établissent à 28,9 M\$, soit 166,1 M\$ de moins que les revenus probables de l'exercice 2016-2017. Cette diminution s'explique essentiellement par le transfert des activités du volet Efficacité et innovation énergétiques à l'organisme Transition énergétique Québec à compter du 1^{er} avril 2017.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du Fonds s'établissent à 32,8 M\$, soit 174,7 M\$ de moins que les dépenses probables de l'exercice 2016-2017. Cette diminution s'explique essentiellement par le transfert des activités du volet Efficacité et innovation énergétiques à l'organisme Transition énergétique Québec à compter du 1^{er} avril 2017.

LES INVESTISSEMENTS

Les prévisions d'investissements du Fonds s'établissent pour l'exercice 2017-2018 à 0,3 M\$, soit un niveau comparable aux investissements probables de l'exercice 2016-2017.

Fonds des ressources naturelles

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	6 096,8	6 054,2
Autres revenus ¹	22 804,6	188 992,3
Total des revenus	28 901,4	195 046,5
Dépenses à approuver		
	32 841,4	207 499,4
Surplus (déficit) de l'exercice	(3 940,0)	(12 452,9)
Surplus (déficit) cumulé au début	29 992,0	43 837,1
Surplus (déficit) cumulé à la fin	26 052,0	29 992,0 ²
Investissements		
Immobilisations	330,0	422,2
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	330,0	422,2
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	12 402,8	15 554,3
Total	12 402,8	15 554,3

¹ Incluant un montant de 122,7 M\$ en 2016-2017 en provenance du Fonds vert.

² Incluant un transfert de 1,4 M\$ du surplus cumulé du Fonds des ressources naturelles au bénéfice de Transition énergétique Québec.

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016**Fonds des ressources naturelles**

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	241 503,5	150 464,2	
Total des dépenses	251 289,1	157 324,1	-
Surplus (déficit) de l'exercice	(9 785,6)	(6 859,9)	
Surplus (déficit) cumulé au début	40 668,3	50 694,0	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	30 882,7	43 834,1	
Investissements	891,6	291,3	-

Fonds d'information sur le territoire

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds d'information sur le territoire regroupe les activités liées à l'arpentage, au cadastre et au registre foncier de même qu'aux produits et services afférents, et ce, dans les domaines de l'information foncière et géographique. Il agit également en matière d'élaboration de politiques et de stratégies de mise en valeur du territoire public ainsi que de défense de l'intégrité du territoire du Québec.

Le financement provient de la tarification perçue pour les biens et services offerts aux clientèles.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus du fonds s'établissent à 139,7 M\$ pour l'exercice 2017-2018, soit 2,1 M\$ de plus que les revenus probables de l'exercice 2016-2017. Cette variation s'explique par l'indexation des tarifs pour l'ensemble des biens et services offerts aux clientèles et par une hausse anticipée des revenus provenant des services spécialisés en information géographique.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du fonds s'établissent à 113,6 M\$ pour l'exercice 2017-2018, soit 5,6 M\$ de plus que les dépenses probables de l'exercice 2016-2017. Cette variation découle principalement de l'augmentation de la masse salariale, de l'amortissement du plan cadastral et du coût des contrats des services spécialisés en information géographique.

LES INVESTISSEMENTS

Les investissements prévus du fonds pour l'exercice 2017-2018 s'établissent à 50,3 M\$, soit 10,4 M\$ de moins que pour l'exercice 2016-2017. Cette variation s'explique par une diminution au niveau des acquisitions de placements de portefeuille.

Fonds d'information sur le territoire

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	-	-
Autres revenus	139 747,2	137 615,4
Total des revenus	139 747,2	137 615,4
Dépenses à approuver		
	113 638,8	108 066,9
Surplus (déficit) de l'exercice	26 108,4	29 548,5
Surplus (déficit) cumulé au début	496 874,5	467 326,0
Surplus (déficit) cumulé à la fin	522 982,9	496 874,5
Investissements		
Immobilisations	39 667,1	38 997,3
Prêts et placements	10 645,4	21 753,7
Investissements à approuver	50 312,5	60 751,0
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	1 000,0	1 000,0
Total	1 000,0	1 000,0

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

Fonds d'information sur le territoire

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016
(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	141 849,7	138 242,4	
Total des dépenses	119 622,0	114 793,2	-
Surplus (déficit) de l'exercice	22 227,7	23 449,2	
Surplus (déficit) cumulé au début	440 167,3	443 876,8	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	462 395,0	467 326,0	
Investissements	47 377,3	39 897,3	-

Famille

Prévisions des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

Fonds spéciaux	Dépenses	Investissements
Fonds de soutien aux proches aidants	14 880,0	-
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	2 332 112,7	-
Fonds pour le développement des jeunes enfants	21 250,0	-
Total à approuver	2 368 242,7	-

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

Fonds spéciaux	Dépenses	Investissements
Fonds de soutien aux proches aidants	-	-
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	43 300,0	-
Fonds pour le développement des jeunes enfants	-	-
Total à approuver	43 300,0	-

Fonds de soutien aux proches aidants

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Découlant d'un partenariat entre le Ministère et Sojecci II Ltée, société de la famille de Lucie et André Chagnon, le Fonds contribue à la réalisation de la mission de la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation en soutenant les proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien régulier à domicile à des aînés ayant une incapacité significative ou persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile.

Les revenus annuels du Fonds proviennent d'une partie du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, chapitre I-2) pour un montant totalisant 15,0 M\$ par année et des intérêts produits sur les sommes portées au crédit du fonds général.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus du Fonds s'établissent à 15,1 M\$ en 2017-2018, soit une somme semblable à celle de l'exercice financier précédent.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du Fonds s'établissent à 14,9 M\$ en 2017-2018, soit une somme inférieure à celle de l'année précédente puisque le versement des subventions au cours de l'exercice 2016-2017 incluait une partie des sommes retenues durant la suspension des versements au Fonds entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 mars 2016.

LES INVESTISSEMENTS

Le Fonds ne réalise aucun investissement.

Fonds de soutien aux proches aidants

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	-	-
Autres revenus	15 091,3	15 091,1
Total des revenus	15 091,3	15 091,1
Dépenses à approuver		
	14 880,0	27 280,0
Surplus (déficit) de l'exercice	211,3	(12 188,9)
Surplus (déficit) cumulé au début	44 980,7	57 169,6
Surplus (déficit) cumulé à la fin	45 192,0	44 980,7
Investissements		
Immobilisations	-	-
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	-	-
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	45 169,4	44 958,3
Total	45 169,4	44 958,3

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

Fonds de soutien aux proches aidants

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016
(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	15 248,8	15 118,7	
Total des dépenses	-	-	-
Surplus (déficit) de l'exercice	15 248,8	15 118,7	
Surplus (déficit) cumulé au début	42 061,3	42 050,9	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	57 310,1	57 169,6	
Investissements	-	-	-

Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance, constitué par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1) en avril 2015, est affecté exclusivement au financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés.

Les revenus du Fonds proviennent des crédits alloués à cette fin par le Parlement.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les revenus prévus en 2017-2018 s'établissent à 2 332,1 M\$, soit 14,2 M\$ de plus que ceux prévus pour l'exercice financier 2016-2017. Cette hausse s'explique par l'augmentation prévue du financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés en 2017-2018.

LES DÉPENSES

Les dépenses prévues en 2017-2018 s'établissent à 2 332,1 M\$, soit 14,2 M\$ de plus que celles prévues pour l'exercice financier 2016-2017. Cette hausse s'explique principalement par la création de nouvelles places à contribution réduite ainsi que par l'indexation des échelles salariales du personnel œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance.

LES INVESTISSEMENTS

Le Fonds ne réalise aucun investissement.

Famille**Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance**

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	2 332 112,7	2 317 936,0
Autres revenus	-	-
Total des revenus	2 332 112,7	2 317 936,0
Dépenses à approuver		
Surplus (déficit) de l'exercice	-	-
Surplus (déficit) cumulé au début	-	-
Surplus (déficit) cumulé à la fin	-	-
Investissements		
Immobilisations	-	-
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	-	-
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	(198 182,7)	(194 441,9)
Total	(198 182,7)	(194 441,9)

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

L'excédent des dépenses s'explique principalement par une allocation forfaitaire accordée aux centres de la petite enfance et aux garderies subventionnées afin de faciliter la transition vers le nouveau mode de financement, ainsi que par la réduction de 50 % de la contribution additionnelle à l'égard du deuxième enfant en service de garde subventionné.

Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	2 325 235,5	2 368 535,5	
Total des dépenses	2 325 235,5	2 368 535,5	43 300,0
Surplus (déficit) de l'exercice	-	-	
Surplus (déficit) cumulé au début	-	-	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	-	-	
Investissements	1 000,0	-	-

Fonds pour le développement des jeunes enfants

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Découlant d'un partenariat entre le Ministère et la Fondation Lucie et André Chagnon, le Fonds vise à soutenir le développement global des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté, afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité. Le Fonds est affecté au financement d'activités, de projets et d'initiatives à ces fins.

Les revenus annuels du Fonds proviennent d'une partie du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, chapitre I-2) pour un montant totalisant 15,0 M\$ par année et des intérêts produits sur les sommes portées au crédit du fonds général.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus du Fonds s'établissent à 15,0 M\$ en 2017-2018, soit une somme semblable à celle de l'exercice financier précédent.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du Fonds s'établissent à 21,3 M\$ en 2017-2018, soit une somme identique à celle de l'exercice financier précédent.

LES INVESTISSEMENTS

Le Fonds ne réalise aucun investissement.

Fonds pour le développement des jeunes enfants

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	-	-
Autres revenus	<u>15 030,6</u>	<u>15 043,1</u>
Total des revenus	15 030,6	15 043,1
Dépenses à approuver		
Surplus (déficit) de l'exercice	<u>(6 219,4)</u>	<u>(6 206,9)</u>
Surplus (déficit) cumulé au début	20 459,2	26 666,1
Surplus (déficit) cumulé à la fin	14 239,8	20 459,2
Investissements		
Immobilisations	-	-
Prêts et placements	<u>-</u>	<u>-</u>
Investissements à approuver	-	-
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	<u>14 232,5</u>	<u>20 448,8</u>
Total	14 232,5	20 448,8

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

Fonds pour le développement des jeunes enfants

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	15 139,1	15 068,2	
Total des dépenses	21 250,0	21 250,0	-
Surplus (déficit) de l'exercice	(6 110,9)	(6 181,8)	
Surplus (déficit) cumulé au début	32 855,9	32 847,9	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	26 745,0	26 666,1	
Investissements	-	-	-

Finances

Prévisions des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

Fonds spéciaux	Dépenses	Investissements
Fonds de financement	2 667,8	-
Fonds des générations	-	-
Fonds du centre financier de Montréal	1 336,3	-
Fonds du Plan Nord	74 488,6	-
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	2 866,7	25,0
Fonds relatif à l'administration fiscale	926 655,5	-
Total à approuver	1 008 014,9	25,0

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

Fonds spéciaux	Dépenses	Investissements
Fonds de financement	-	-
Fonds des générations	-	-
Fonds du centre financier de Montréal	-	-
Fonds du Plan Nord	-	-
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	-	-
Fonds relatif à l'administration fiscale	-	-
Total à approuver	-	-

Fonds de financement

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds de financement, constitué par la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), a pour objectif de fournir du financement et d'autres services financiers aux organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement, comme les fonds spéciaux et les sociétés d'État.

Le Fonds a pour objet de permettre au ministre des Finances, à même les sommes empruntées à cette fin par le gouvernement et versées au fonds, de faire des prêts aux organismes publics, entreprises du gouvernement, fonds spéciaux et autres organismes déterminés par le gouvernement.

Le Fonds est administré par le ministre des Finances du Québec.

Les surplus cumulés par le Fonds sont versés au fonds général du fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement.

Le Fonds impute aux emprunteurs des frais d'émission de prêts pour compenser ceux encourus par le gouvernement sur les emprunts qu'il effectue pour le compte du fonds. Ce dernier impute également aux emprunteurs des frais de gestion. Les tarifs reliés à l'émission et aux frais de gestion sont déterminés par le gouvernement.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus du Fonds sont de 1 533,8 M\$ pour l'exercice financier 2017-2018, soit 72,3 M\$ de plus que ceux prévus pour l'exercice financier 2016-2017. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation de l'encours des prêts à court et à long terme.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du Fonds sont de 1 519,5 M\$ pour l'exercice financier 2017-2018, soit 79,5 M\$ de plus que celles prévues pour l'exercice 2016-2017. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de l'encours des emprunts à court et à long terme.

LES INVESTISSEMENTS

Les prévisions d'investissements du Fonds s'établissent à 9 025,1 M\$ pour l'exercice financier 2017-2018.

Fonds de financement

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	-	-
Autres revenus	1 533 814,0	1 461 481,3
Total des revenus	1 533 814,0	1 461 481,3
Dépenses à approuver		
Service de la dette ¹	1 516 798,9	1 437 393,0
Total des dépenses	1 519 466,7	1 439 946,5
Surplus (déficit) de l'exercice	14 347,3	21 534,8
Surplus (déficit) cumulé au début	488 596,8	467 062,0
Surplus (déficit) cumulé à la fin	502 944,1	488 596,8
Investissements		
Immobilisations à approuver	-	-
Prêts et placements ²	9 025 060,3	8 171 631,4
Total investissements	9 025 060,3	8 171 631,4
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	(55 881 987,5)	(50 760 202,5)
Total	(55 881 987,5)	(50 760 202,5)

¹ La Loi sur le ministère des Finances prévoit un traitement particulier pour le Fonds de financement, compte tenu de son rôle d'intermédiaire financier entre le fonds général et sa clientèle composée d'organismes publics et de fonds spéciaux. Ainsi, conformément à l'article 34 de la Loi sur le ministère des Finances, ne sont pas soumises à l'autorisation du Parlement, les dépenses au titre du service de la dette du Fonds de financement puisque les avances qu'il reçoit proviennent d'emprunts du gouvernement. Les dépenses de service de la dette des emprunts sont déjà pourvues à même le fonds général et sont remboursées par la clientèle.

² Conformément à l'article 34 de la Loi sur le ministère des Finances, les prévisions de Prêts et placements n'ont pas à être approuvées par le Parlement.

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

Fonds de financement

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016
(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	1 349 711,1	1 327 802,6	
Dépenses	2 180,9	2 077,3	-
Service de la dette ¹	1 334 042,9	1 308 140,0	
Total des dépenses	1 336 223,8	1 310 217,3	
Surplus (déficit) de l'exercice	13 487,3	17 585,3	
Surplus (déficit) cumulé au début	447 424,2	444 650,1	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	460 911,5	467 062,0 ²	
Investissements	-	-	

¹ La Loi sur le ministère des Finances prévoit un traitement particulier pour le Fonds de financement, compte tenu de son rôle d'intermédiaire financier entre le fonds général et sa clientèle composée d'organismes publics et de fonds spéciaux. Ainsi, conformément à l'article 34 de la Loi sur le ministère des Finances, ne sont pas soumises à l'autorisation du Parlement, les dépenses au titre du service de la dette du Fonds de financement puisque les avances qu'il reçoit proviennent d'emprunts du gouvernement. Les dépenses de service de la dette des emprunts sont déjà pourvues à même le fonds général et sont remboursées par la clientèle.

² Incluant un ajustement de 4,8 M\$ correspondant à un redressement aux exercices antérieurs.

Fonds des générations

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Constitué par la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), ce fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement du Québec.

Le Fonds des générations est essentiellement alimenté par les sommes suivantes :

- Les redevances hydrauliques provenant d'Hydro-Québec et des producteurs privés d'hydroélectricité;
- Les revenus découlant de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale;
- Une contribution additionnelle d'Hydro-Québec;
- Les revenus miniers perçus par le gouvernement;
- La taxe spécifique sur les boissons alcooliques;
- Les biens non réclamés administrés par Revenu Québec;
- Une partie du produit des ventes d'actifs du gouvernement;
- Les dons, legs et autres contributions reçus par le ministre des Finances;
- Les revenus provenant du placement des sommes le constituant.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus du Fonds des générations s'établissent à 2 488,0 M\$ en 2017-2018, soit 446,0 M\$ de plus que les revenus probables de l'exercice 2016-2017.

La variation s'explique principalement par une contribution additionnelle d'Hydro-Québec de 215,0 M\$ et par l'augmentation des revenus de placement.

LES DÉPENSES

Le Fonds n'a aucune dépense.

LES INVESTISSEMENTS

Les prévisions d'investissements du Fonds s'établissent à 2 488,0 M\$ pour l'exercice financier 2017-2018.

Finances**Fonds des générations**

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	-	-
Autres revenus	2 488 000,0	2 042 000,0
Total des revenus	2 488 000,0	2 042 000,0
Dépenses¹		
Surplus (déficit) de l'exercice	2 488 000,0	2 042 000,0
Surplus (déficit) cumulé au début	10 564 196,0	8 522 196,0
Surplus (déficit) cumulé à la fin	13 052 196,0	10 564 196,0
Investissements		
Immobilisations	-	-
Prêts et placements ²	2 488 000,0	2 042 000,0
Total investissements¹	2 488 000,0	2 042 000,0
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	-	-
Total	-	-

¹ En vertu de l'article 8 de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, les prévisions de dépenses et d'investissements du Fonds des générations n'ont pas à être approuvées par le Parlement.

² Ce montant correspond aux sommes investies auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

Fonds des générations

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016
(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent
Total des revenus	1 586 000,0	1 452 222,3	
Total des dépenses	-	-	-
Surplus (déficit) de l'exercice	1 586 000,0	1 452 222,3	
Surplus (déficit) cumulé au début	6 912 388,1	6 938 742,4	
Affectation des surplus cumulés de la Commission des normes du travail	89 000,0	131 231,3	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	8 587 388,1	8 522 196,0	
Investissements	-	-	-

Fonds du centre financier de Montréal

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds du centre financier de Montréal est un fonds spécial institué en 1999 par la Loi sur les centres financiers internationaux (LCFI) (RLRQ, chapitre C-8.3). Il est géré par le ministre des Finances et affecté au financement d'activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale.

Les revenus du Fonds proviennent principalement des frais et de la contribution annuelle exigibles des exploitants de centres financiers internationaux en vertu de la LCFI.

Les dépenses du Fonds s'effectuent presque exclusivement sous la forme de rémunération des services rendus par Finance Montréal-La Grappe financière du Québec, un organisme chargé par le ministre de la mise en oeuvre de la stratégie de promotion et de démarchage en vue de susciter l'établissement dans l'agglomération de Montréal de nouveaux centres financiers internationaux et de nouvelles activités financières internationales.

À cet égard, une convention est intervenue en 2015 entre le ministre des Finances et Finance Montréal pour une période de quatre ans et 9 mois, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2019. En vertu de la convention, le ministre convient de verser à Finance Montréal une somme totale de 6,4 M \$ pour la période visée.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus du fonds s'établissent à 0,7 M\$ pour l'exercice 2017-2018, soit un montant semblable aux revenus probables pour l'exercice 2016-2017.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du fonds s'établissent à 1,3 M\$ pour l'exercice 2017-2018, soit un montant semblable aux dépenses probables pour l'exercice 2016-2017.

LES INVESTISSEMENTS

Le Fonds ne réalise aucun investissement.

Fonds du centre financier de Montréal

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	-	-
Autres revenus	714,4	684,1
Total des revenus	714,4	684,1
Dépenses à approuver		
	1 336,3	1 323,1
Surplus (déficit) de l'exercice	(621,9)	(639,0)
Surplus (déficit) cumulé au début	2 254,5	2 893,5
Surplus (déficit) cumulé à la fin	1 632,6	2 254,5
Investissements		
Immobilisations	-	-
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	-	-
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	1 632,6	2 254,5
Total	1 632,6	2 254,5

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016**Fonds du centre financier de Montréal**

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	666,7	818,4	
Total des dépenses	1 309,5	982,5	-
Surplus (déficit) de l'exercice	(642,8)	(164,1)	
Surplus (déficit) cumulé au début	2 968,3	3 057,6	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	2 325,5	2 893,5	
Investissements	-	-	-

Fonds du Plan Nord

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

La Loi instituant le Fonds du Plan Nord (RLRQ, chapitre F-3.2.1.1.1) a été édictée en juin 2011. Elle a été par la suite amendée en juin 2013 et décembre 2014. L'objet du Fonds consiste à favoriser le développement et la protection du territoire du Plan Nord.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, chapitre S-16.011), le 1^{er} avril 2015, le Fonds du Plan Nord est affecté à l'administration de la Société du Plan Nord et au financement de ses activités.

Le Fonds du Plan Nord est principalement alimenté par une partie des retombées fiscales attribuables aux investissements réalisés sur le territoire du Plan Nord, par des contributions d'Hydro-Québec, de même que de partenaires qui bénéficient des investissements du Fonds.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Pour l'exercice financier 2017-2018, les prévisions de revenus du Fonds du Plan Nord sont de 96,4 M\$, soit 3,9 M\$ de plus que ceux probables de l'exercice financier 2016-2017. Cette hausse s'explique essentiellement par l'évolution des projets entrepris sur le territoire du Plan Nord et des retombées fiscales qui en découlent.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du Fonds du Plan Nord sont estimées à 74,4 M\$ pour l'exercice financier 2017-2018, en baisse de 139,3 M\$ par rapport à ce qui est prévu pour l'exercice 2016-2017. Cet écart s'explique par des dépenses exceptionnelles réalisées par la Société du Plan Nord en 2016-2017.

LES INVESTISSEMENTS

Aucun investissement n'est prévu pour le Fonds aux exercices financiers 2016-2017 et 2017-2018.

Finances**Fonds du Plan Nord**

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	-	-
Autres revenus	96 402,9	92 546,1
Total des revenus	96 402,9	92 546,1
Dépenses à approuver		
Surplus (déficit) de l'exercice	21 914,3	(121 281,8)
Surplus (déficit) cumulé au début	2 158,2	123 440,0
Surplus (déficit) cumulé à la fin	24 072,5	2 158,2
Investissements		
Immobilisations	-	-
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	-	-
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	(70 128,9)	(73 657,1)
Solde des avances au (du) fonds général	24 072,6	2 158,2
Total	(46 056,3)	(71 498,9)

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

Fonds du Plan Nord

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	88 721,7	89 156,5	
Total des dépenses	81 536,6	77 119,5	-
Surplus (déficit) de l'exercice	7 185,1	12 037,0	
Surplus (déficit) cumulé au début	85 868,8	111 402,7	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	93 053,9	123 439,7	
Investissements	-	-	-

Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le 18 juillet 2016, le Bureau de décision et de révision a changé de nom pour le Tribunal administratif des marchés financiers (Tribunal).

L'article 114 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (RLRQ, chapitre A-33.2) constitue le Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers. Il pourvoit aux engagements financiers nécessaires à l'exercice des fonctions juridictionnelles du Tribunal.

Le Tribunal a pour mission principale de tenir des audiences et de rendre des décisions ou des révisions de décisions dans les domaines des valeurs mobilières, de l'assurance, des instruments dérivés et des entreprises de services monétaires.

Les revenus du Fonds proviennent essentiellement de la contribution de l'Autorité des marchés financiers (AMF) déterminée en fonction des besoins nécessaires à la réalisation de sa mission. La contribution est versée selon un décret qui en fixe les modalités. Cette contribution de l'AMF est elle-même obtenue auprès des intervenants du milieu des marchés financiers. Les seuls autres revenus sont les timbres judiciaires encaissés lors du dépôt de certains dossiers et des revenus d'intérêts.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus du Fonds s'établissent à 2,9 M\$ en 2017-2018, soit 0,4 M\$ de plus que les revenus probables de l'exercice 2016-2017. Cette variation s'explique presque exclusivement par une augmentation de la contribution provenant de l'AMF.

LES DÉPENSES

Les prévisions des dépenses du Fonds s'établissent à 2,9 M\$, soit 0,4 M\$ de plus que les dépenses probables de l'exercice 2016-2017. Cette variation s'explique par l'augmentation de la rémunération, des avantages sociaux et du projet spécial d'indexation des décisions du Tribunal administratif des marchés financiers.

LES INVESTISSEMENTS

Les prévisions d'investissements s'établissent à 25 000 \$ en 2017-2018. Ce montant servira à améliorer les immobilisations en ressources informationnelles.

Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	-	-
Autres revenus	2 866,7	2 511,6
Total des revenus	2 866,7	2 511,6
Dépenses à approuver		
	2 866,7	2 437,1
Surplus (déficit) de l'exercice	-	74,5
Surplus (déficit) cumulé au début	2 748,4	2 673,9
Surplus (déficit) cumulé à la fin	2 748,4	2 748,4
Investissements		
Immobilisations	25,0	35,8
Prêts et placements	-	1 100,0
Investissements à approuver	25,0	1 135,8
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	-	-
Total	-	-

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016**Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers**

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	2 241,3	2 216,8	
Total des dépenses	2 441,3	2 213,4	-
Surplus (déficit) de l'exercice	(200,0)	3,4	
Surplus (déficit) cumulé au début	2 753,6	2 670,4	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	2 553,6	2 673,8	
Investissements	74,0	56,6	-

Fonds relatif à l'administration fiscale

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds relatif à l'administration fiscale (FRAF) a été institué au ministère des Finances par la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (RLRQ, chapitre A-7.003).

D'une part, ce fonds permet la rétribution des services que Revenu Québec rend au ministre, tels que :

- La perception des impôts et des taxes dus au gouvernement;
- L'administration du Programme de perception des pensions alimentaires et des biens non-réclamés;
- L'administration et la perception de différents programmes sociofiscaux, comme pour Retraite Québec.

D'autre part, le FRAF permet de pourvoir aux obligations du ministre en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, chapitre A-6.002). Selon la Loi sur l'administration fiscale, tout intérêt payable à l'occasion d'un remboursement effectué par le ministre suite à l'application d'une loi fiscale est porté au débit du FRAF.

La rétribution de Revenu Québec provenant du FRAF représente environ 75 % de son financement annuel et est fixée, annuellement, par décret après avoir été déterminée conjointement avec le ministère des Finances selon l'Entente de financement et de performance.

Le versement au FRAF par Revenu Québec est constitué de 80 % de l'impôt sur le revenu des particuliers et de 20 % de l'impôt sur le revenu des sociétés. Ces sommes sont portées au crédit du fonds général par Revenu Québec et versées au FRAF, comme le décret annuel le prévoit.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

En 2017-2018, la prévision de revenus du FRAF s'établit à 926,7 M\$, soit une augmentation de 88,8 M\$ par rapport aux revenus probables de l'exercice 2016-2017.

LES DÉPENSES

En 2017-2018, les prévisions de dépenses s'établissent à 926,7 M\$, soit 891,7 M\$ en rétribution à Revenu Québec et 35,0 M\$ pour le paiement d'intérêts (obligation du ministre en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'administration fiscale).

Les dépenses en rétribution à Revenu Québec de 2017-2018 sont supérieures de 88,8 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2016-2017.

LES INVESTISSEMENTS

Aucun investissement pour le fonds n'est prévu à l'exercice financier 2017-2018.

Finances**Fonds relatif à l'administration fiscale**

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	-	-
Autres revenus	926 655,5	837 848,6
Total des revenus	926 655,5	837 848,6
Dépenses à approuver		
	926 655,5	837 848,6
Investissements		
Immobilisations	-	-
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	-	-
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	-	-
Total	-	-

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

Fonds relatif à l'administration fiscale

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	891 781,9	854 222,0	
Total des dépenses	891 781,9	854 222,0	-
Surplus (déficit) de l'exercice	-	-	
Surplus (déficit) cumulé au début	-	-	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	-	-	
Investissements	-	-	-

Forêts, Faune et Parcs

Prévisions des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

Fonds spécial	Dépenses	Investissements
Fonds des ressources naturelles - Volet aménagement durable du territoire forestier	542 333,4	10 000,0
Total à approuver	542 333,4	10 000,0

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

Fonds spécial	Dépenses	Investissements
Fonds des ressources naturelles - Volet aménagement durable du territoire forestier	-	232,7
Total à approuver	-	232,7

Fonds des ressources naturelles - Volet aménagement durable du territoire forestier

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds des ressources naturelles a été institué le 1^{er} juillet 2011 et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est responsable du volet Aménagement durable du territoire forestier.

Ce volet, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, est affecté au financement des activités liées à l'aménagement durable des forêts et à sa gestion, à l'intensification de la production ligneuse, à la recherche forestière et à d'autres activités liées à la sensibilisation et à l'éducation forestière et à la protection, à la mise en valeur ou à la transformation des ressources du milieu forestier.

Le financement provient principalement de crédits alloués par le Parlement et du virement de sommes provenant de la vente des bois et des droits exigés.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus s'établissent à 531,2 M\$ pour l'exercice 2017-2018, soit 28,5 M\$ de plus que les revenus probables de l'exercice 2016-2017. Cette augmentation s'explique principalement par le financement alloué aux mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2016-2017.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses s'établissent à 542,3 M\$ pour l'exercice 2017-2018, soit une augmentation de 41,4 M\$ comparativement à la dépense probable de l'exercice 2016-2017. Celle-ci s'explique notamment par les mesures annoncées au Discours sur le budget 2016-2017, telles que le financement progressif des coûts de protection des forêts et le programme de remboursement des chemins multiressources.

LES INVESTISSEMENTS

Les prévisions d'investissements s'établissent à 10,0 M\$ pour l'exercice 2017-2018, soit 7,2 M\$ de plus que les investissements probables de l'exercice 2016-2017. Cette augmentation est principalement attribuable au report au cours de l'exercice 2017-2018, de développements informatiques, d'acquisitions de véhicules et de matériel et d'équipements.

Fonds des ressources naturelles - Volet aménagement durable du territoire forestier

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	196 258,0	197 519,1
Autres revenus ¹	334 895,4	305 137,1
Total des revenus	531 153,4	502 656,2
Dépenses à approuver		
Surplus (déficit) de l'exercice	(11 180,0)	1 685,0
Surplus (déficit) cumulé au début	34 527,0	32 842,0
Surplus (déficit) cumulé à la fin	23 347,0	34 527,0
Investissements		
Immobilisations	10 000,0	2 785,1
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	10 000,0	2 785,1
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	34 213,2	48 329,0
Total	34 213,2	48 329,0

¹ Incluant un montant de 4,9 M\$ en 2016-2017 et de 4,7 M\$ en 2017-2018 en provenance du Fonds vert.

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

Le dépassement de 0,2 M\$ est relatif aux investissements réalisés dans le cadre de la mesure sur le maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État annoncée le 25 mars 2015 lors du Discours du budget 2015-2016.

Fonds des ressources naturelles - Volet aménagement durable du territoire forestier

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	444 931,9	434 016,7	
Total des dépenses	459 949,7	435 235,3	-
Surplus (déficit) de l'exercice	(15 017,8)	(1 218,6)	
Surplus (déficit) cumulé au début	18 152,1	34 063,2	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	3 134,3	32 844,6	
Investissements	10 000,0	10 232,7	232,7

Justice

Prévisions des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

Fonds spéciaux	Dépenses	Investissements
Fonds Accès Justice	16 353,4	-
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	27 138,7	244,0
Fonds des registres du ministère de la Justice	38 690,5	1 984,2
Fonds du Tribunal administratif du Québec	41 058,1	1 165,7
Fonds relatif aux contrats publics	2 653,0	-
Total à approuver	125 893,7	3 393,9

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

Fonds spéciaux	Dépenses	Investissements
Fonds Accès Justice	-	-
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	-	69,7
Fonds des registres du ministère de la Justice	-	-
Fonds du Tribunal administratif du Québec	-	-
Total à approuver	-	69,7

Fonds Accès Justice

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds Accès Justice (FAJ) a été institué au sein du ministère de la Justice le 5 avril 2012. Ce fonds spécial soutient les actions qui ont pour objectif d'améliorer, dans la collectivité, la connaissance et la compréhension du droit ou du système de justice québécois ainsi que l'utilisation de celui-ci. Pour sa part, le Règlement sur l'aide financière pour favoriser l'accès à la justice, qui prévoit les conditions à remplir pour recevoir de l'aide de la ministre de la Justice ainsi que les catégories de personnes ou d'organismes exemptées de son application, est entré en vigueur le 25 juillet 2013.

La principale source de financement du FAJ provient de la contribution pénale prévue à l'article 8.1 du Code de procédure pénale (RLRQ, chapitre C-25.1).

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus du FAJ s'établissent à 16,4 M\$ en 2017-2018, soit 1,0 M\$ de plus que les revenus probables 2016-2017. La variation s'explique principalement par une hausse anticipée de la contribution pénale qui lui est affectée en application de l'article 8.1 du Code de procédure pénale.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du FAJ s'établissent à 16,4 M\$ en 2017-2018, soit 1,1 M\$ de plus que les dépenses probables 2016-2017. La variation s'explique principalement par le déploiement de nouveaux centres de justice de proximité.

LES INVESTISSEMENTS

Le FAJ ne prévoit aucun investissement pour 2017-2018.

Fonds Accès Justice

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	-	-
Autres revenus	16 350,2	15 341,0
Total des revenus	16 350,2	15 341,0
Dépenses à approuver		
	16 353,4	15 213,2
Surplus (déficit) de l'exercice	(3,2)	127,8
Surplus (déficit) cumulé au début	8 049,7	7 921,9
Surplus (déficit) cumulé à la fin	8 046,5	8 049,7
Investissements		
Immobilisations	-	-
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	-	-
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	11 063,4	11 068,4
Total	11 063,4	11 068,4

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016**Fonds Accès Justice**

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016
(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	10 494,3	11 413,0	
Total des dépenses	10 396,7	8 820,5	-
Surplus (déficit) de l'exercice	97,6	2 592,5	
Surplus (déficit) cumulé au début	4 364,1	5 329,3	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	4 461,7	7 921,8	
Investissements	2,5	-	-

Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC) est institué par la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels (RLRQ, chapitre A-13.2).

Le FAVAC permet d'offrir une aide financière à toute personne ou organisme qui favorise :

- Le développement de services d'aide aux victimes, notamment pour assurer l'implantation et le maintien des centres d'aide aux victimes d'actes criminels;
- La recherche sur toute question relative à l'aide aux victimes de même que la réalisation et la diffusion de programmes d'information, de sensibilisation et de formation.

Les sources de revenus du Fonds sont notamment constituées des suramendes compensatoires imposées en vertu du Code criminel et des sommes provenant du partage des produits de la criminalité. S'ajoutent à ces sommes depuis le 1^{er} juillet 2003, une partie de la contribution pénale exigible de tous les contrevenants reconnus coupables d'une infraction à une loi du Québec, excluant les règlements municipaux.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus du FAVAC s'établissent à 25,8 M\$ en 2017-2018, soit 1,2 M\$ de moins que les revenus probables 2016-2017.

La variation s'explique principalement par une baisse anticipée des sommes des suramendes compensatoires affectées au FAVAC.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du FAVAC s'établissent à 27,1 M\$ en 2017-2018, soit 2,6 M\$ de plus que les dépenses probables 2016-2017.

La variation s'explique principalement par l'augmentation de l'appui aux centres d'aides aux victimes d'actes criminels et à d'autres organismes venant en aide aux victimes d'actes criminels.

LES INVESTISSEMENTS

Les prévisions d'investissements du FAVAC en 2017-2018 sont en croissance de 0,1 M\$ comparativement aux investissements probables 2016-2017. Cette augmentation s'explique principalement par la révision des besoins au regard des développements informatiques.

Justice**Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels**

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	107,3	-
Autres revenus	25 656,7	26 970,9
Total des revenus	25 764,0	26 970,9
Dépenses à approuver		
Surplus (déficit) de l'exercice	(1 374,7)	2 426,8
Surplus (déficit) cumulé au début	40 572,9	38 146,1
Surplus (déficit) cumulé à la fin	39 198,2	40 572,9
Investissements		
Immobilisations	244,0	121,2
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	244,0	121,2
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	38 802,9	40 367,6
Total	38 802,9	40 367,6

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

L'excédent au budget d'investissements s'explique principalement par l'acquisition de modules de téléprésence dans le cadre du projet fédéral « Encourager la dénonciation des infractions et la participation des victimes et des témoins au processus de justice pénale ».

Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016
(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	23 973,3	33 130,6	
Total des dépenses	22 771,0	20 798,0	-
Surplus (déficit) de l'exercice	1 202,3	12 332,6	
Surplus (déficit) cumulé au début	24 182,2	25 813,5	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	25 384,5	38 146,1	
Investissements	5,0	74,7	69,7

Fonds des registres du ministère de la Justice

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds des registres du ministère de la Justice (Fonds) est un fonds spécial qui a pour objet la gestion et le financement des biens et services fournis sous l'autorité de la ministre de la Justice et qui sont reliés :

- À l'enregistrement, à la publicité des documents d'État en vertu de la Loi sur le ministère de la Justice (RLRQ, chapitre M-19), à l'inscription et à la publication des droits personnels, des droits réels mobiliers et des autres documents dont l'inscription et la publication au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) sont prévues par le Code civil du Québec (CCQ-1991);
- À la certification requise pour assurer la sécurité des échanges électroniques impliquant le gouvernement, ses ministères et ses organismes, dans le cadre de fonctions qui ont été déléguées en application de l'article 66 de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01) ou à toute autre activité découlant des fonctions assignées à la ministre par le gouvernement ou de mandats gouvernementaux qui lui sont confiés en vue de mettre à profit l'expertise développée pour le RDPRM en matière d'utilisation sécurisée des technologies de l'information;
- À tout registre dont la tenue est confiée à la ministre de la Justice ou à l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers.

Le Fonds comprend les secteurs d'activités suivants :

- Le Registre des droits personnels et réels mobiliers;
- Le Service de certification de l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG);
- Le Registre des lobbyistes;
- Le Registre des commissaires à l'assermentation;
- Le Registre des lettres patentes en matière foncière ainsi que la délivrance de documents d'État émis sous le grand sceau;
- Le Registre des ventes.

Les revenus du Fonds proviennent exclusivement des frais perçus pour ces services.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus du Fonds des registres s'établissent à 36,7 M\$ pour l'exercice financier 2017-2018, soit un niveau similaire aux revenus probables 2016-2017.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du Fonds des registres pour l'exercice 2017-2018 s'établissent à 38,7 M\$, soit 5,9 M\$ de plus que l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique notamment par le comblement de postes en ressources informationnelles, le financement des opérations des registres tenus par la ministre de la Justice ainsi que divers travaux en ressources informationnelles.

LES INVESTISSEMENTS

Un montant de 2,0 M\$ est prévu pour 2017-2018, soit 1,7 M\$ en immobilisations et 0,3 M\$ en développement de systèmes.

Justice**Fonds des registres du ministère de la Justice**

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	-	-
Autres revenus	36 734,5	36 750,5
Total des revenus	36 734,5	36 750,5
Dépenses à approuver		
Surplus (déficit) de l'exercice	(1 956,0)	3 959,7
Surplus (déficit) cumulé au début	111 456,7	107 497,0
Surplus (déficit) cumulé à la fin	109 500,7	111 456,7
Investissements		
Immobilisations	1 984,2	155,6
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	1 984,2	155,6
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	120 420,1	123 273,5
Total	120 420,1	123 273,5

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

Fonds des registres du ministère de la Justice

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	32 074,6	35 460,9	
Total des dépenses	33 690,4	29 048,0	-
Surplus (déficit) de l'exercice	(1 615,8)	6 412,9	
Surplus (déficit) cumulé au début	98 117,1	101 084,2	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	96 501,3	107 497,1	
Investissements	4 894,8	2 230,2	-

Fonds du Tribunal administratif du Québec

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds du Tribunal administratif du Québec finance le Tribunal administratif du Québec qui a la compétence pour décider des recours exercés à l'encontre des décisions administratives rendues par certaines autorités de l'Administration publique, telles les ministères, les régies, les commissions, les municipalités et les établissements de santé.

Les revenus annuels du Tribunal administratif du Québec proviennent principalement des contributions du ministère de la Justice, de la Société de l'assurance automobile du Québec, du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de Retraite Québec et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus du Tribunal administratif du Québec s'établissent à 40,2 M\$, soit 0,5 M\$ de plus que les revenus prévus de 2016-2017. À noter que la contribution demandée aux ministères et organismes pour 2016-2017 a été déterminée en tenant compte d'une appropriation de surplus cumulés de 0,7 M\$. Il en sera de même pour 2017-2018, avec une appropriation de surplus cumulés de 1,0 M\$.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du Tribunal administratif du Québec s'établissent à 41,1 M\$, soit 0,8 M\$ de plus que les dépenses prévues de 2016-2017.

LES INVESTISSEMENTS

Les prévisions d'investissements du Tribunal administratif du Québec s'établissent à 1,2 M\$ et sont identiques à celles de 2016-2017.

Fonds du Tribunal administratif du Québec

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	13 864,2	14 060,5
Autres revenus	26 364,6	25 647,5
Total des revenus	40 228,8	39 708,0
Dépenses à approuver		
Surplus (déficit) de l'exercice	(829,3)	(519,8)
Surplus (déficit) cumulé au début	11 661,0	12 180,8
Surplus (déficit) cumulé à la fin	10 831,7	11 661,0
Investissements		
Immobilisations	1 165,7	1 165,7
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	1 165,7	1 165,7
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	-	-
Total	-	-

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

Fonds du Tribunal administratif du Québec

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	40 001,0	37 871,2	
Total des dépenses	40 007,1	36 462,0	-
Surplus (déficit) de l'exercice	(6,1)	1 409,2	
Surplus (déficit) cumulé au début	8 474,1	10 771,7	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	8 468,0	12 180,9	
Investissements	1 165,7	679,5	-

Fonds relatif aux contrats publics

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds relatif aux contrats publics (Fonds) a pour but la récupération des sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manoeuvres dolosives dans le cadre de l'adjudication, de l'attribution ou de la gestion de contrats publics. Afin de réaliser la mission du Fonds, le Programme de remboursement volontaire à durée déterminée visant à permettre que soient remboursées de telles sommes lorsqu'il aurait pu y avoir fraudes ou manoeuvres dolosives, est entré en vigueur le 2 novembre 2015.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les revenus du Fonds sont constitués de remboursements volontaires auprès de firmes ou de sociétés s'étant inscrites au Programme de remboursement volontaire. Les revenus de l'exercice financier 2017-2018 sont estimés à 4,0 M\$, soit 3,0 M\$ de plus que les revenus probables 2016-2017.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du Fonds s'établissent à 2,7 M\$ pour l'exercice financier 2017-2018, soit 0,3 M\$ de plus que les dépenses probables 2016-2017.

LES INVESTISSEMENTS

Aucun investissement n'est prévu pour 2017-2018.

Justice**Fonds relatif aux contrats publics**

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	-	-
Autres revenus	<u>4 043,4</u>	<u>1 010,8</u>
Total des revenus	4 043,4	1 010,8
Dépenses à approuver		
Surplus (déficit) de l'exercice	<u>1 390,4</u>	<u>(1 359,4)</u>
Surplus (déficit) cumulé au début	(1 359,4)	-
Surplus (déficit) cumulé à la fin	31,0	(1 359,4)
Investissements		
Immobilisations	-	-
Prêts et placements	<u>-</u>	<u>-</u>
Investissements à approuver	-	-
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	(1 359,4)
Solde des avances au (du) fonds général	<u>31,0</u>	<u>-</u>
Total	31,0	(1 359,4)

Santé et Services sociaux

Prévisions des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

Fonds spéciaux	Dépenses	Investissements
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	213 006,5	25 488,5
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie	-	-
Total à approuver	213 006,5	25 488,5

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

Fonds spéciaux	Dépenses	Investissements
Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux	-	-
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	-	1 528,2
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie	-	-
Total à approuver	-	1 528,2

Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS) est dédié au financement des services de santé et des services sociaux dans lequel sont déposées les sommes recueillies au moyen de la contribution santé progressive, la hausse d'impôt pour les contribuables à hauts revenus ainsi que l'affectation d'une partie des transferts fédéraux. Ces sommes permettent notamment de poursuivre le développement des services de santé et des services sociaux, de soutenir des projets prometteurs destinés à améliorer la performance du système et d'assurer le maintien des services.

Le FINESSS sera aboli à compter du 1^{er} avril 2017, conformément à l'article 10 de la Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 26 mars 2015 (L.Q. 2016, chapitre 7), sanctionnée le 18 mai 2016.

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016**Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux**

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	1 537 000,0	1 508 800,0	
Total des dépenses	1 537 000,0	1 506 284,5	-
Surplus (déficit) de l'exercice	-	2 515,5	
Surplus (déficit) cumulé au début	(122 072,8)	(98 182,3)	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	(122 072,8)	(95 666,8)	
Investissements	-	-	-

Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

La Loi instituant le Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux (L.Q. 2012, chapitre 31) a été adoptée à l'Assemblée nationale le 7 décembre 2012. Cette loi met en place un fonds qui est affecté au financement des activités transférées de la Société de gestion informatique SOGIQUE au ministère dans le cadre de la Loi sur la dissolution de la Société de gestion informatique SOGIQUE (L.Q. 2012, chapitre 9).

Ce fonds est affecté au financement des activités relatives aux services d'installation, d'entretien et de réparation de tout support technologique utilisé par le Ministère, par un établissement de santé et de services sociaux ou par un autre organisme ou personne liés au réseau de la santé et des services sociaux. Il assure aussi le financement des services de soutien aux utilisateurs de ces supports technologiques, des services de gestion de leurs ressources informationnelles ainsi que des services de conception, de réalisation et de fourniture d'actifs informationnels pour ces intervenants.

Les revenus annuels du Fonds proviennent de la facturation de services au réseau de la santé et des crédits du Ministère.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

La prévision de revenus du Fonds pour l'exercice 2017-2018 est de 207,5 M\$, soit 6,5 M\$ de plus que la prévision de l'année précédente.

Cette variation s'explique principalement par une correction de l'affectation budgétaire entre le Ministère et le Fonds.

LES DÉPENSES

La prévision de dépenses du Fonds pour l'exercice 2017-2018 est de 213,0 M\$, soit 6,7 M\$ de plus que la prévision de l'année précédente.

Cette variation s'explique principalement par une correction de l'affectation budgétaire entre le Ministère et le Fonds.

LES INVESTISSEMENTS

Les investissements totalisent 25,5 M\$ en 2017-2018, soit une augmentation de 2,6 M\$ par rapport aux investissements probables 2016-2017.

Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	170 592,5	171 432,3
Autres revenus	36 926,4	29 562,3
Total des revenus	207 518,9	200 994,6
Dépenses à approuver		
Surplus (déficit) de l'exercice	(5 487,6)	(5 262,7)
Surplus (déficit) cumulé au début	14 138,3	19 401,0
Surplus (déficit) cumulé à la fin	8 650,7	14 138,3
Investissements		
Immobilisations	25 488,5	22 900,2
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	25 488,5	22 900,2
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	(47 207,7)	(23 615,5)
Solde des avances au (du) fonds général	25 000,0	25 000,0
Total	(22 207,7)	1 384,5

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

L'excédent au budget d'investissements est principalement attribuable à la hausse des investissements en équipements informatiques.

Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	215 418,6	193 591,7	
Total des dépenses	215 418,6	190 323,8	-
Surplus (déficit) de l'exercice	-	3 267,9	
Surplus (déficit) cumulé au début	8 567,5	16 106,9	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	8 567,5	19 400,9 ¹	
Investissements	1 796,3	3 324,5	1 528,2

¹ Incluant un ajustement de 26 100 \$ correspondant à un redressement aux exercices antérieurs.

Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie a été constitué, au ministère de la Santé et des Services sociaux, en vertu de la Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie (RLRQ, chapitre F-4.0021).

Ce fonds est affecté au financement d'activités, de programmes et de projets visant à favoriser une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, à promouvoir des normes sociales encourageant des saines habitudes de vie, à améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids, ainsi qu'à soutenir l'innovation et l'acquisition et le transfert de connaissances en ces matières. Les activités, les programmes et les projets qui peuvent être ainsi financés ne comprennent pas ceux qui résultent de programmes réguliers établis ou approuvés par le gouvernement.

Le Fonds est principalement financé par une partie du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, chapitre I-2), pour un montant totalisant 20,0 M\$ par année.

La comptabilité du Fonds et l'enregistrement des engagements financiers qui lui sont imputables sont tenus par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Le gouvernement détermine les modalités des versements ainsi que les conditions auxquelles les versements sont effectués au Fonds Québec en forme ou à un autre organisme. À la contribution du gouvernement, s'ajoute une quote-part équivalente de la Fondation Lucie et André Chagnon au bénéfice de la société de gestion du Fonds afin de soutenir les divers projets retenus.

Les activités reliées au Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie cesseront d'avoir effet à la date ou aux dates fixées par le gouvernement, lesquelles ne peuvent être antérieures au 1^{er} avril 2017.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Il n'y a pas de revenus prévus pour l'exercice financier 2017-2018.

LES DÉPENSES

Il n'y a pas de dépenses prévues pour l'exercice financier 2017-2018.

LES INVESTISSEMENTS

Il n'y a pas d'investissements prévus pour l'exercice financier 2017-2018.

Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	-	-
Autres revenus	-	20 040,0
Total des revenus	-	20 040,0
Dépenses à approuver		
Surplus (déficit) de l'exercice	-	(20 161,1)
Surplus (déficit) cumulé au début	-	20 161,1
Surplus (déficit) cumulé à la fin	-	-
Investissements		
Immobilisations	-	-
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	-	-
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	-	-
Total	-	-

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016**Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie**

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	20 102,1	20 048,8	
Total des dépenses	20 000,0	20 000,0	-
Surplus (déficit) de l'exercice	102,1	48,8	
Surplus (déficit) cumulé au début	20 117,5	20 112,3	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	20 219,6	20 161,1	
Investissements	-	-	-

Sécurité publique

Prévisions des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

Fonds spécial	Dépenses	Investissements
Fonds des services de police	596 548,7	20 958,1
Total à approuver	596 548,7	20 958,1

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

Fonds spécial	Dépenses	Investissements
Fonds des services de police	-	-
Total à approuver	-	-

Fonds des services de police

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds des services de police est affecté au financement du coût des biens et services fournis, par la Sûreté du Québec, aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1). Il s'agit essentiellement de la desserte policière dans les municipalités régionales de comté qui repose sur le modèle de police de proximité.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les revenus proviennent de la tarification aux municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (290,9 M\$) ainsi que du gouvernement fédéral pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain, la vérification des antécédents judiciaires et les escortes de véhicules hors normes (10,0 M\$). S'ajoutent également les revenus découlant d'une affectation de 295,6 M\$ du budget de dépenses en provenance du ministère de la Sécurité publique pour assurer l'équilibre financier du fonds.

LES DÉPENSES

Les dépenses prévues en 2017-2018 (596,5 M\$) sont supérieures de 9,9 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2016-2017. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la rémunération.

LES INVESTISSEMENTS

L'investissement prévu de 21,0 M\$ est constitué des montants requis pour le renouvellement des véhicules dans les postes des municipalités régionales de comté, la modernisation des équipements de radiocommunication de l'ensemble des véhicules de transport, les équipements et le développement informatique ainsi que pour des équipements spécialisés.

Le budget d'investissements est en hausse de 6,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cette variation s'explique principalement par le renouvellement des parcs automobile et informatique, ainsi que par la modernisation des équipements de radiocommunication de l'ensemble des véhicules de transport.

Fonds des services de police

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	295 640,2	290 175,2
Autres revenus	300 908,5	296 511,4
Total des revenus	596 548,7	586 686,6
Dépenses à approuver		
	596 548,7	586 686,6
Surplus (déficit) de l'exercice	-	-
Surplus (déficit) cumulé au début	-	-
Surplus (déficit) cumulé à la fin	-	-
Investissements		
Immobilisations	20 958,1	14 848,5
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	20 958,1	14 848,5
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	(65 000,0)	(65 000,0)
Solde des avances au (du) fonds général	(31 893,4)	(23 743,8)
Total	(96 893,4)	(88 743,8)

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

Fonds des services de police

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	584 697,4	567 483,9	
Total des dépenses	584 697,4	567 483,9	-
Surplus (déficit) de l'exercice	-	-	
Surplus (déficit) cumulé au début	-	-	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	-	-	
Investissements	19 150,0	6 704,7	-

Tourisme

Prévisions des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

Fonds spécial	Dépenses	Investissements
Fonds de partenariat touristique	163 508,5	255,0
Total à approuver	163 508,5	255,0

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

Fonds spécial	Dépenses	Investissements
Fonds de partenariat touristique	2 203,1	-
Total à approuver	2 203,1	-

Fonds de partenariat touristique

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds de partenariat touristique a pour but de soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Les revenus annuels du Fonds proviennent d'une partie du produit de la taxe de vente du Québec, de la taxe sur l'hébergement, d'une affectation à partir des crédits alloués au ministère du Tourisme, des sommes provenant de la vente de biens ou services et des contributions versées pour aider à la réalisation des objectifs du Fonds de partenariat touristique.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus du Fonds de partenariat touristique s'établissent à 161,5 M\$ pour l'exercice 2017-2018, soit 20,1 M\$ de plus que les revenus probables de l'exercice 2016-2017.

La variation s'explique principalement par une augmentation des revenus provenant de la taxe sur l'hébergement, de la bonification du soutien aux festivals et événements touristiques et des crédits visant la mise en valeur du tourisme hivernal, culturel et de nature.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du Fonds de partenariat touristique s'établissent à 163,5 M\$ pour l'exercice 2017-2018, soit 19,1 M\$ de plus que les dépenses probables de l'exercice 2016-2017.

La variation s'explique principalement par l'augmentation du soutien aux associations touristiques régionales à la suite de l'augmentation des revenus provenant de la taxe sur l'hébergement, de la bonification du soutien aux festivals et événements touristiques et par l'application de mesures structurantes.

LES INVESTISSEMENTS

Les prévisions d'investissements du Fonds de partenariat touristique s'établissent à 0,3 M\$ pour l'exercice 2017-2018, soit un niveau comparable aux investissements probables de l'exercice 2016-2017.

Fonds de partenariat touristique

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	59 961,3	46 250,0
Autres revenus	101 547,2	95 163,0
Total des revenus	161 508,5	141 413,0
Dépenses à approuver		
Surplus (déficit) de l'exercice	(2 000,0)	(3 000,0)
Surplus (déficit) cumulé au début	7 252,7	10 252,7
Surplus (déficit) cumulé à la fin	5 252,7	7 252,7
Investissements		
Immobilisations	85,0	105,0
Prêts et placements	170,0	170,0
Investissements à approuver	255,0	275,0
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	(1 667,0)	(1 667,0)
Solde des avances au (du) fonds général	22 120,1	24 894,0
Total	20 453,1	23 227,0

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

Les dépenses du Fonds de partenariat touristique s'établissent à 136,0 M\$ pour l'exercice 2015-2016, soit 2,2 M\$ de plus que les prévisions.

La variation s'explique principalement par une majoration du soutien aux associations touristiques régionales à la suite d'une augmentation de 4,9 M\$ des revenus provenant de la taxe sur l'hébergement en partie compensée par des délais dans la mise en œuvre de la Stratégie maritime - volet tourisme (1,9 M\$) ainsi que par l'application de mesures structurantes.

Fonds de partenariat touristique

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	133 773,8	135 560,4	
Total des dépenses	133 773,8	135 976,9	2 203,1
Surplus (déficit) de l'exercice	-	(416,5)	
Surplus (déficit) cumulé au début	(2 144,6)	10 669,3	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	(2 144,6)	10 252,8	
Investissements	2 630,9	417,8	-

Transports, Mobilité durable et Électrification des transports

Prévisions des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

Fonds spéciaux	Dépenses	Investissements
Fonds aérien	66 958,2	15 910,0
Fonds de gestion de l'équipement roulant	112 069,8	44 928,0
Fonds de la sécurité routière	53 858,5	499,6
Fonds des réseaux de transport terrestre	3 267 855,3	2 047 685,0
Total à approuver	3 500 741,8	2 109 022,6

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

Fonds spéciaux	Dépenses	Investissements
Fonds aérien	-	-
Fonds de gestion de l'équipement roulant	-	-
Fonds de la sécurité routière	-	-
Fonds des réseaux de transport terrestre	-	-
Total à approuver	-	-

Fonds aérien

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Partenaire des ministères et des organismes du gouvernement du Québec, le Service aérien gouvernemental (SAG) soutient ceux-ci, sept jours sur sept, jour et nuit, dans la réalisation de leur mission respective.

Le SAG exploite une flotte diversifiée de 21 aéronefs pour assurer, en collaboration avec ses partenaires, une réponse adéquate lors de situations d'urgence ou nécessitant des services aériens spécialisés sur l'ensemble du territoire québécois. Les quatre principales missions sont :

- Le transport sanitaire aérien en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux : évacuations aéromédicales d'urgence et vols sanitaires programmés (navettes);
- La lutte contre les incendies de forêt en collaboration avec la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) au Québec, au Canada dans le cadre d'une entente pancanadienne et ailleurs dans le monde selon les besoins des différents organismes gouvernementaux;
- La surveillance aérienne du territoire en collaboration avec la Sûreté du Québec;
- Le transport des personnes et des marchandises afin de répondre aux besoins de déplacement des membres des équipes ministérielles via le nolisement d'aéronefs du secteur privé.

Le SAG est sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports depuis le 1er janvier 2016.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus du Fonds aérien s'établissent à 67,3 M\$ pour l'exercice 2017-2018. Les revenus correspondent au financement obtenu des partenaires afin de couvrir les dépenses encourues pour les services demandés.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du Fonds aérien s'établissent à 67,0 M\$ pour l'exercice 2017-2018. Les dépenses sont établies en collaboration avec les partenaires, selon le niveau de service convenu, l'historique du nombre de vols et des heures de vols des aéronefs des différentes missions conformément à la réglementation aérienne.

LES INVESTISSEMENTS

Les prévisions d'investissements du Fonds aérien s'établissent à 15,9 M\$ pour l'exercice 2017-2018. Ces investissements représentent notamment les sommes nécessaires pour le renouvellement de la flotte sanitaire ainsi que celles nécessaires pour conserver la flotte d'aéronefs conformes aux différentes normes régissant le domaine de l'aviation.

Fonds aérien

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	-	-
Autres revenus	67 258,2	64 628,0
Total des revenus	67 258,2	64 628,0
Dépenses à approuver		
	66 958,2	64 328,0
Surplus (déficit) de l'exercice	300,0	300,0
Surplus (déficit) cumulé au début	58 297,0	57 997,0
Surplus (déficit) cumulé à la fin	58 597,0	58 297,0
Investissements		
Immobilisations	15 910,0	2 375,0
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	15 910,0	2 375,0
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	(59 249,6)	(55 064,0)
Solde des avances au (du) fonds général	35 722,6	27 508,5
Total	(23 527,0)	(27 555,5)

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

Fonds aérien

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016
(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	74 946,2	16 084,0	
Total des dépenses	74 646,2	15 704,0	-
Surplus (déficit) de l'exercice	300,0	380,0	
Surplus (déficit) cumulé au début	57 100,0	57 617,0	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	57 400,0	57 997,0	
Investissements	21 328,9	914,2	-

Fonds de gestion de l'équipement roulant

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant a été constitué le 1^{er} avril 1998 par la Loi sur le ministère des Transports (RLRQ, chapitre M-28). Il est affecté au financement des activités de gestion de l'équipement roulant.

L'objectif premier du Fonds est d'assurer la gestion intégrée du parc de matériel roulant du Ministère. Il offre en outre un service semblable aux différents organismes publics du Québec.

Les revenus proviennent de l'analyse de gestion de parc de véhicules, de la location clés en main de véhicules, de services de génie-conseil, de la formation des conducteurs, de la réparation et l'entretien de véhicules selon une tarification horaire et de la fourniture de carburant.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus du Fonds de gestion de l'équipement roulant s'établissent à 113,5 M\$ pour l'exercice 2017-2018, soit 5,0 M\$ de plus que les revenus probables de l'exercice 2016-2017.

La variation s'explique principalement par une croissance anticipée des demandes des clients.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du Fonds de gestion de l'équipement roulant s'établissent à 112,1 M\$ pour l'exercice 2017-2018, soit 5,0 M\$ de plus que les dépenses probables de l'exercice 2016-2017.

La variation s'explique principalement par les coûts engendrés par l'augmentation prévue des demandes des clients.

LES INVESTISSEMENTS

Les prévisions d'investissements pour l'exercice 2017-2018 s'établissent à 44,9 M\$, soit un montant identique à celui des investissements probables de l'exercice 2016-2017.

Fonds de gestion de l'équipement roulant

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	-	-
Autres revenus	113 517,8	108 497,8
Total des revenus	113 517,8	108 497,8
Dépenses à approuver		
	112 069,8	107 049,8
Surplus (déficit) de l'exercice	1 448,0	1 448,0
Surplus (déficit) cumulé au début	12 762,1	11 314,1
Surplus (déficit) cumulé à la fin	14 210,1	12 762,1
Investissements		
Immobilisations	44 928,0	44 928,0
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	44 928,0	44 928,0
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	(210 979,1)	(203 902,2)
Solde des avances au (du) fonds général	-	-
Total	(210 979,1)	(203 902,2)

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016**Fonds de gestion de l'équipement roulant**

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	117 118,3	106 006,0	
Total des dépenses	117 118,3	105 013,7	-
Surplus (déficit) de l'exercice	-	992,3	
Surplus (déficit) cumulé au début	8 401,3	10 321,7	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	8 401,3	11 314,0	
Investissements	44 988,8	32 287,6	-

Fonds de la sécurité routière

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds de la sécurité routière, constitué par l'article 12.30 de la Loi sur le ministère des Transports (RLRQ, chapitre M-28), est affecté exclusivement au financement de mesures ou de programmes de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route. Il vise à sauver des vies et à réduire le nombre de blessés en améliorant le bilan routier par un changement de comportement des conducteurs.

Les activités du Fonds ont débuté le 3 septembre 2008 et la première mesure de sécurité routière mise en place fut l'introduction du projet pilote permettant l'utilisation d'appareils de contrôle automatisé (cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges) sur le réseau routier québécois. Les premiers constats délivrés à la suite de l'utilisation de ces systèmes l'ont été pour des infractions constatées le 19 août 2009.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les revenus annuels proviennent essentiellement des amendes et des frais découlant des infractions au Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2) détectées par les appareils de contrôle automatisé.

Les prévisions de revenus du Fonds de la sécurité routière s'établissent à 57,2 M\$ pour l'exercice 2017-2018, soit 28,8 M\$ de plus que les revenus probables de l'exercice 2016-2017.

La hausse de revenus s'explique par l'opération, au cours de l'exercice 2017-2018, de tous les appareils de contrôle automatisé déployés progressivement depuis octobre 2015 (39 nouveaux appareils au total).

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du Fonds de la sécurité routière s'établissent à 53,9 M\$ pour l'exercice 2017-2018, soit 30,9 M\$ de plus que les dépenses probables de l'exercice 2016-2017.

En plus des dépenses d'opération additionnelles liées à l'ajout d'appareils de contrôle automatisé, il est aussi prévu de verser 17,5 M\$ pour le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.

LES INVESTISSEMENTS

Les investissements prévus pour l'exercice 2017-2018 s'établissent à 0,5 M\$ pour des améliorations ciblées aux infrastructures déjà en place concernant les appareils de contrôle automatisé. Les investissements de 4,6 M\$ en 2016-2017 ont permis de compléter le déploiement des 39 nouveaux appareils.

Fonds de la sécurité routière

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	-	-
Autres revenus	57 154,8	28 377,5
Total des revenus	57 154,8	28 377,5
Dépenses à approuver		
	53 858,5	22 951,4
Surplus (déficit) de l'exercice	3 296,3	5 426,1
Surplus (déficit) cumulé au début	34 334,1	28 908,0
Surplus (déficit) cumulé à la fin	37 630,4	34 334,1
Investissements		
Immobilisations	499,6	4 592,8
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	499,6	4 592,8
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	15 085,6	18 750,5
Total	15 085,6	18 750,5

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

Fonds de la sécurité routière

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	39 617,0	13 266,5	
Total des dépenses	32 616,7	13 982,0	-
Surplus (déficit) de l'exercice	7 000,3	(715,5)	
Surplus (déficit) cumulé au début	29 224,6	29 623,5	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	36 224,9	28 908,0	
Investissements	12 878,5	5 997,9	-

Fonds des réseaux de transport terrestre

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du Discours sur le budget du 31 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (L.Q. 2010, chapitre 20), adoptée en juin 2010, a institué le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT). Le FORT est affecté au financement :

- Des services de transport en commun des organismes publics;
- De la construction et de l'exploitation d'infrastructures routières et d'infrastructures de transport en commun, notamment celles faisant l'objet d'ententes de partenariat;
- Des autres activités reliées à l'offre de biens et services au sein du réseau de parcs routiers, ainsi que de l'ensemble des opérations relatives à la conception, à la mise en œuvre, à la gestion et aux activités de ce réseau;
- Des frais de fonctionnement des services de transport en commun des conseils intermunicipaux de transport, des organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun, des conseils régionaux de transport et des régies intermunicipales;
- Des services de transport par traversier permettant la liaison entre la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine et le Village de Tadoussac;
- Des programmes d'aide financière dédiés aux véhicules hors route.

Les revenus annuels du FORT proviennent principalement :

- D'une partie de la taxe sur le carburant;
- Des droits sur les permis de conduire et certains droits d'immatriculation;
- Des contributions de partenaires associées à la construction et à l'exploitation de routes;
- D'une partie des revenus de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre provenant du Fonds vert.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus du FORT s'établissent à 3 816,5 M\$ pour l'exercice 2017-2018, soit 81,9 M\$ de plus que les revenus probables de l'exercice 2016-2017. La variation s'explique principalement par une augmentation des revenus de taxes sur les carburants et des revenus de droits et permis.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du FORT s'établissent à 3 354,9 M\$ pour l'exercice 2017-2018, soit 98,7 M\$ de moins que les dépenses probables de l'exercice 2016-2017. La variation s'explique principalement par des modifications des calendriers de versements de l'aide à la voirie locale.

LES INVESTISSEMENTS

Les prévisions d'investissements du FORT s'établissent à 2 047,7 M\$ pour l'exercice 2017-2018, soit 155,9 M\$ de plus que les investissements probables de l'exercice 2016-2017. Cette augmentation est conforme au niveau d'investissements prévu au Plan québécois des infrastructures.

Fonds des réseaux de transport terrestre

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	-	-
Autres revenus ¹	3 816 499,8	3 734 564,9
Total des revenus	3 816 499,8	3 734 564,9
Dépenses à approuver		
Contribution des automobilistes au transport en commun	87 038,3 ²	85 331,7
Total des dépenses	3 354 893,6	3 453 582,7
Surplus (déficit) de l'exercice	461 606,2	280 982,2
Surplus (déficit) cumulé au début	2 885 989,0	2 605 006,8
Surplus (déficit) cumulé à la fin	3 347 595,2	2 885 989,0
Investissements		
Immobilisations	2 047 685,0	1 891 787,2
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	2 047 685,0	1 891 787,2
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	(18 147 990,8)	(17 807 217,5)
Solde des avances au (du) fonds général	61 489,0	(96 401,9)
Total	(18 086 501,8)	(17 903 619,4)

¹ Incluant un montant de 258,2 M\$ en 2016-2017 et de 254,2 M\$ en 2017-2018 en provenance du Fonds vert.

² Ce montant a déjà fait l'objet d'une approbation par l'Assemblée nationale en vertu de la Loi sur les transports (RLRQ, chapitre T-12).

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

Fonds des réseaux de transport terrestre

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	3 778 955,6	3 636 881,0	
Total des dépenses	3 480 298,4	3 421 363,7	-
Surplus (déficit) de l'exercice	298 657,2	215 517,3	
Surplus (déficit) cumulé au début	2 595 341,8	2 389 489,6	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	2 893 999,0	2 605 006,9	
Investissements	2 359 431,3	1 870 740,5	-

Travail, Emploi et Solidarité sociale

Prévisions des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

Fonds spéciaux	Dépenses	Investissements
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	23 252,9	-
Fonds de développement du marché du travail	1 054 793,6	-
Fonds de la capitale nationale et de sa région	15 000,0	-
Fonds des biens et des services	102 320,2	2 394,0
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	22 626,1	18 000,0
Fonds du Tribunal administratif du travail	84 271,2	5 260,0
Fonds québécois d'initiatives sociales	21 578,1	-
Total à approuver	1 323 842,1	25 654,0

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

Fonds spéciaux	Dépenses	Investissements
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	-	-
Fonds de développement du marché du travail	-	-
Fonds de la Commission des lésions professionnelles	-	-
Fonds de la Commission des relations du travail	-	-
Fonds des biens et des services	-	-
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	-	-
Fonds du Tribunal administratif du travail	-	-
Fonds québécois d'initiatives sociales	8 968,6	-
Total à approuver	8 968,6	-

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (Fonds), constitué par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30), a pour mission le financement de l'aide à l'action communautaire autonome et de l'aide humanitaire internationale. Les activités relatives à l'aide humanitaire internationale sont administrées par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF). Le Fonds a entrepris ses activités le 15 décembre 1995.

Les revenus du Fonds proviennent du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du MRIF.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus pour 2017-2018 s'établissent à 22,8 M\$, soit sensiblement le même niveau qu'en 2016-2017.

LES DÉPENSES

Le niveau de dépenses 2017-2018 est prévu à 23,3 M\$. Il n'y a pas de variation significative par rapport à 2016-2017.

LES INVESTISSEMENTS

Aucun investissement n'est prévu pour ce Fonds en 2017-2018.

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	19 718,0	19 718,0
Autres revenus	3 101,7	3 335,9
Total des revenus	22 819,7	23 053,9
Dépenses à approuver		
Surplus (déficit) de l'exercice	(433,2)	(467,7)
Surplus (déficit) cumulé au début	2 580,4	3 048,1
Surplus (déficit) cumulé à la fin	2 147,2	2 580,4
Investissements		
Immobilisations	-	-
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	-	-
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	2 147,0	2 580,2
Total	2 147,0	2 580,2

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	22 917,1	23 132,1	
Total des dépenses	23 318,6	22 815,8	-
Surplus (déficit) de l'exercice	(401,5)	316,3	
Surplus (déficit) cumulé au début	2 391,6	2 731,7	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	1 990,1	3 048,0	
Investissements	-	-	-

Fonds de développement du marché du travail

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds de développement du marché du travail (Fonds), mis en place le 1^{er} janvier 1998, vise à financer la mise en œuvre et la gestion des mesures et des programmes relatifs à la prestation des services publics d'emploi.

Les revenus proviennent principalement d'une affectation à partir des crédits du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ainsi que d'ententes avec le gouvernement fédéral.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

En 2017-2018, les revenus prévus du Fonds s'élèvent à 1 047,9 M\$, en baisse de 12,7 M\$ par rapport à 2016-2017. Cette diminution anticipée des revenus est notamment attribuable à la fin de l'Entente fédérale-provinciale « Initiatives ciblées pour les travailleurs âgés » ainsi qu'à la fin d'une mesure du Discours sur le budget 2015-2016 pour la formation.

LES DÉPENSES

Les dépenses prévues de 1 054,8 M\$ pour 2017-2018 diminuent de 11,5 M\$ par rapport à 2016-2017. Cette diminution anticipée des dépenses est notamment attribuable à la fin de l'Entente fédérale-provinciale « Initiatives ciblées pour les travailleurs âgés » ainsi qu'à la fin d'une mesure du Discours sur le budget 2015-2016 pour la formation.

LES INVESTISSEMENTS

Aucun investissement n'est prévu pour ce Fonds en 2017-2018.

Fonds de développement du marché du travail

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	914 016,7	920 889,5
Autres revenus	133 918,0	139 764,5
Total des revenus	1 047 934,7	1 060 654,0
Dépenses à approuver		
	1 054 793,6	1 066 282,1
Surplus (déficit) de l'exercice	(6 858,9)	(5 628,1)
Surplus (déficit) cumulé au début	45 615,0	51 243,1
Surplus (déficit) cumulé à la fin	38 756,1	45 615,0
Investissements		
Immobilisations	-	-
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	-	-
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	30 000,0	30 000,0
Total	30 000,0	30 000,0

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016**Fonds de développement du marché du travail**

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	1 004 421,6	999 784,3	
Total des dépenses	1 039 321,6	981 204,1	-
Surplus (déficit) de l'exercice	(34 900,0)	18 580,2	
Surplus (déficit) cumulé au début	56 937,8	32 663,3	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	22 037,8	51 243,5	
Investissements	-	-	-

Fonds de la capitale nationale et de sa région

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds de la capitale nationale et de sa région (Fonds) a été institué afin de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la capitale nationale et de sa région dans le cadre de la Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs (L.Q. 2016, chapitre 31) (Loi) sanctionnée le 9 décembre 2016.

La Loi prévoit que le ministre peut octroyer une aide financière à la Communauté métropolitaine de Québec, à une municipalité, à tout organisme municipal ou supramunicipal relevant d'une municipalité, au conseil de bande d'une communauté autochtone, à toute société ou institution culturelle constituée par voie législative ou à tout organisme à but non lucratif.

La Loi prévoit également que les revenus du Fonds proviennent des crédits alloués à cette fin par le Parlement.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus du Fonds s'établissent à 15,0 M\$ en 2017-2018.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du Fonds s'établissent à 15,0 M\$ en 2017-2018.

LES INVESTISSEMENTS

Aucun investissement n'est prévu pour ce Fonds en 2017-2018.

Fonds de la capitale nationale et de sa région

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	15 000,0	-
Autres revenus	-	-
Total des revenus	15 000,0	-
Dépenses à approuver		
	15 000,0	-
Surplus (déficit) de l'exercice	-	-
Surplus (déficit) cumulé au début	-	-
Surplus (déficit) cumulé à la fin	-	-
Investissements		
Immobilisations	-	-
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	-	-
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	-	-
Total	-	-

Fonds de la Commission des lésions professionnelles

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

À la suite de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2016, de la Loi instituant le Tribunal administratif du travail (RLRQ, chapitre T-15.1), la Commission des lésions professionnelles et son Fonds ont cessé d'exister.

Aux termes de l'article 256 de cette loi, les actifs et les passifs du Fonds de la Commission des lésions professionnelles ont été transférés au Fonds du Tribunal administratif du travail au 1^{er} janvier 2016. Ainsi, les résultats 2015-2016 correspondent à un exercice de neuf mois, du 1^{er} avril au 31 décembre 2015.

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016**Fonds de la Commission des lésions professionnelles**

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats¹	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	48 116,7	48 116,7	
Total des dépenses	45 383,1	45 383,1	-
Surplus (déficit) de l'exercice	2 733,6	2 733,6	
Surplus (déficit) cumulé au début	1 338,8	1 338,8	
Transferts des actifs et des passifs au Fonds du tribunal administratif du travail	(4 072,4)	(4 072,4)	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	-	-	
Investissements	1 643,5	1 643,5	-

¹ Le 1^{er} janvier 2016 le Fonds du Tribunal administratif du Travail (FTAT) a été institué et substitué au Fonds de la Commission des lésions professionnelles (FCLP) et au Fonds de la Commission des relations du travail (FCRT) en vertu de la Loi instituant le Tribunal administratif du travail (RLRQ, chapitre T-15.1). Selon l'article 257 de cette loi, les prévisions de dépenses et d'investissements qui sont approuvées par le Parlement pour le FTAT pour l'exercice 2015-2016 correspondent à la somme des soldes disponibles des dépenses et investissements approuvés, pour cette même année financière, du FCLP et du FCRT. Quant à la prévision des revenus, elle correspond à l'écart entre les prévisions de revenus approuvées du FCLP et du FCRT et leurs revenus réels au 31 décembre 2015.

Fonds de la Commission des relations du travail

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

À la suite de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2016, de la Loi instituant le Tribunal administratif du travail (RLRQ, chapitre T-15.1), la Commission des relations du travail et son Fonds ont cessé d'exister.

Aux termes de l'article 256 de cette loi, les actifs et les passifs du Fonds de la Commission des relations du travail ont été transférés au Fonds du Tribunal administratif du travail au 1^{er} janvier 2016. Ainsi, les résultats 2015-2016 correspondent à un exercice de neuf mois, du 1^{er} avril au 31 décembre 2015.

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016**Fonds de la Commission des relations du travail**

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats¹	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	13 644,4	13 644,4	
Total des dépenses	13 410,2	13 410,2	-
Surplus (déficit) de l'exercice	234,2	234,2	
Surplus (déficit) cumulé au début	796,6	796,6	
Transferts des actifs et des passifs au Fonds du tribunal administratif du travail	(1 030,8)	(1 030,8)	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	-	-	
Investissements	663,7	663,7	-

¹ Le 1^{er} janvier 2016 le Fonds du Tribunal administratif du Travail (FTAT) a été institué et substitué au Fonds de la Commission des lésions professionnelles (FCLP) et au Fonds de la Commission des relations du travail (FCRT) en vertu de la Loi instituant le Tribunal administratif du travail (RLRQ, chapitre T-15.1). Selon l'article 257 de cette loi, les prévisions de dépenses et d'investissements qui sont approuvées par le Parlement pour le FTAT pour l'exercice 2015-2016 correspondent à la somme des soldes disponibles des dépenses et investissements approuvés, pour cette même année financière, du FCLP et du FCRT. Quant à la prévision des revenus, elle correspond à l'écart entre les prévisions de revenus approuvées du FCLP et du FCRT et leurs revenus réels au 31 décembre 2015.

Fonds des biens et des services

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds des biens et des services (Fonds) est en opération depuis le 1^{er} avril 2013. Il est affecté au financement des biens et des services qui sont liés aux fonctions du Directeur de l'état civil et du Registraire des entreprises ainsi qu'aux services aux citoyens et aux entreprises. Ce fonds est aussi affecté au financement des activités de fourniture de biens ou de services afférentes, notamment à des produits ou à des services liés au savoir-faire du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Les revenus annuels du Fonds proviennent des services du Directeur de l'état civil, d'ententes de services avec différents ministères et organismes et d'une affectation à partir des crédits du Ministère.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus du Fonds s'établissent à 98,3 M\$ en 2017-2018. La variation anticipée est attribuable aux revenus à percevoir dans le cadre de certaines ententes de services.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du Fonds s'établissent à 102,3 M\$ en 2017-2018. L'augmentation anticipée des dépenses est notamment attribuable au déploiement de Services Québec.

LES INVESTISSEMENTS

Les prévisions d'investissements du Fonds s'établissent à 2,4 M\$ en 2017-2018, soit 1,2 M\$ de plus que les investissements 2016-2017.

Cette variation s'explique principalement par les projets en lien avec le déploiement de Services Québec.

Fonds des biens et des services

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	63 290,8	63 290,8
Autres revenus	35 029,4	35 968,1
Total des revenus	98 320,2	99 258,9
Dépenses à approuver		
Surplus (déficit) de l'exercice	(4 000,0)	-
Surplus (déficit) cumulé au début	21 445,7	21 445,7
Surplus (déficit) cumulé à la fin	17 445,7	21 445,7
Investissements		
Immobilisations	2 394,0	1 232,5
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	2 394,0	1 232,5
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	8 591,6	12 320,7
Total	8 591,6	12 320,7

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

Fonds des biens et des services

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	83 476,7	68 692,9	
Total des dépenses	83 476,7	64 604,8	-
Surplus (déficit) de l'exercice	-	4 088,1	
Surplus (déficit) cumulé au début	10 270,4	17 357,7	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	10 270,4	21 445,8	
Investissements	-	-	-

Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds des technologies de l'information (Fonds) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a été institué par un décret du gouvernement du Québec, selon les dispositions prévues à la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Ce fonds est affecté au financement de charges engagées, par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dans le cadre de ses projets d'investissements en technologies de l'information et de ses travaux de mise à niveau des actifs informationnels commencés après la date de début des activités du Fonds.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

La prévision des revenus du Fonds s'élève à 22,6 M\$ en 2017-2018, en hausse de 4,5 M\$ par rapport aux revenus probables de 2016-2017. Cette augmentation s'explique notamment par l'augmentation prévue des redevances en 2017-2018 à la suite du déploiement de Services Québec.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du Fonds s'établissent à 22,6 M\$ en 2017-2018 comparativement à des dépenses probables de 18,1 M\$ en 2016-2017. Cette variation s'explique par l'augmentation des dépenses d'amortissement.

LES INVESTISSEMENTS

Les prévisions d'investissements du Fonds s'établissent à 18,0 M\$ en 2017-2018 comparativement à des investissements probables de 16,0 M\$ en 2016-2017. Cette augmentation s'explique par le niveau d'avancement des projets.

Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	17 626,1	14 626,1
Autres revenus	5 000,0	3 500,0
Total des revenus	22 626,1	18 126,1
Dépenses à approuver		
	22 626,1	18 126,1
Surplus (déficit) de l'exercice	-	-
Surplus (déficit) cumulé au début	-	-
Surplus (déficit) cumulé à la fin	-	-
Investissements		
Immobilisations	18 000,0	16 000,0
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	18 000,0	16 000,0
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	(47 535,7)	(49 117,5)
Solde des avances au (du) fonds général	7 119,7	789,5
Total	(40 416,0)	(48 328,0)

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016**Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	24 853,7	13 713,3	
Total des dépenses	24 853,7	13 713,3	-
Surplus (déficit) de l'exercice	-	-	
Surplus (déficit) cumulé au début	-	-	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	-	-	
Investissements	22 000,0	17 843,2	-

Fonds du Tribunal administratif du travail

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds du Tribunal administratif du travail (Fonds) a été institué par l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2016, de la Loi instituant le Tribunal administratif du travail (RLRQ, chapitre T-15.1).

Le Fonds est constitué des sommes portées à son crédit. Il s'agit des sommes suivantes :

- Les sommes virées par la ministre sur les crédits alloués à cette fin par le Parlement;
- Les sommes versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en vertu de l'article 366.1 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (RLRQ, chapitre A-3.001), de l'article 28.1 de la Loi sur les normes du travail (RLRQ, chapitre N-1.1) et de l'article 228.1 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ, chapitre S-2.1);
- Les sommes versées par la Commission de la construction du Québec en vertu de l'article 8.1 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (RLRQ, chapitre R-20), par une Corporation mandataire et par la Régie du bâtiment du Québec en vertu des articles 129.11.1 et 152.1 de la Loi sur le bâtiment (RLRQ, chapitre B-1.1);
- Les sommes virées par le ministre pour l'application de l'article 41.1 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre F-5);
- Les sommes perçues en application du tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux affaires, aux actes de procédure ou aux autres documents déposés auprès du Tribunal administratif du travail (TAT) ou aux services rendus par celui-ci;
- Les sommes virées par le ministre des Finances en application du premier alinéa de l'article 54 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001).

Ces sommes servent au financement des activités du TAT, qui exerce de multiples compétences dans différents domaines du travail, soit les relations du travail, la santé et la sécurité du travail, les services essentiels ainsi que la construction et la qualification professionnelle.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les prévisions de revenus du Fonds s'établissent à 84,3 M\$ en 2017-2018, soit 8,5 M\$ de plus que les revenus probables de 2016-2017. Cette variation s'explique par une remise de l'excédent cumulé du Fonds à la CNESST en 2016-2017. Pour 2017-2018, la contribution de la CNESST revient à un niveau semblable à celui de 2015-2016.

LES DÉPENSES

Les prévisions de dépenses du Fonds s'établissent à 84,3 M\$ en 2017-2018, soit 4,4 M\$ de plus que les dépenses probables de 2016-2017. Cette variation s'explique par la présence de nombreux postes vacants, dont plus de 20 membres (juges administratifs), qui seront comblés dans l'exercice 2017-2018.

LES INVESTISSEMENTS

Les investissements prévus en 2017-2018 sont évalués à 5,3 M\$, soit 3,9 M\$ de plus que les investissements probables de 2016-2017. Cette variation s'explique par le report de deux projets majeurs en 2017-2018.

Fonds du Tribunal administratif du travail

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	6 270,3	7 019,3
Autres revenus	78 000,9	68 710,5
Total des revenus	84 271,2	75 729,8
Dépenses à approuver		
Surplus (déficit) de l'exercice	-	(4 100,0)
Surplus (déficit) cumulé au début	2 279,7	6 379,7
Surplus (déficit) cumulé à la fin	2 279,7	2 279,7
Investissements		
Immobilisations	5 260,0	1 380,0
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	5 260,0	1 380,0
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	12 684,9	14 521,4
Total	12 684,9	14 521,4

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016**Fonds du Tribunal administratif du travail**

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats¹	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	20 742,8	20 473,8	
Total des dépenses	25 738,9	19 197,4	-
Surplus (déficit) de l'exercice	(4 996,1)	1 276,4	
Surplus (déficit) cumulé au début ²	5 803,0	5 103,2	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	806,9	6 379,6	
Investissements	232,0	112,3	-

¹ Le 1^{er} janvier 2016 le Fonds du Tribunal administratif du Travail (FTAT) a été institué et substitué au Fonds de la Commission des lésions professionnelles (FCLP) et au Fonds de la Commission des relations du travail (FCRT) en vertu de la Loi instituant le Tribunal administratif du travail (RLRQ, chapitre T-15.1). Selon l'article 257 de cette loi, les prévisions de dépenses et d'investissements qui sont approuvées par le Parlement pour le FTAT pour l'exercice 2015-2016 correspondent à la somme des soldes disponibles des dépenses et investissements approuvés, pour cette même année financière, du FCLP et du FCRT. Quant à la prévision des revenus, elle correspond à l'écart entre les prévisions de revenus approuvées du FCLP et du FCRT et leurs revenus réels au 31 décembre 2015.

² Le surplus cumulé au début provient de l'intégration des actifs et des passifs du FCLP et du FCRT.

Fonds québécois d'initiatives sociales

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et plus spécifiquement à la suite de l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7) en décembre 2002, le gouvernement du Québec a institué le Fonds québécois d'initiatives sociales (Fonds). Ce fonds a été mis en vigueur le 1^{er} avril 2003.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Les revenus du Fonds proviennent majoritairement du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les prévisions de revenus du Fonds pour 2017-2018 sont de 21,5 M\$, soit 10,5 M\$ de plus que les revenus probables 2016-2017. L'augmentation des revenus du Fonds est destinée à soutenir les mesures du prochain Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

LES DÉPENSES

Pour l'exercice 2017-2018, des dépenses de 21,6 M\$ sont prévues, soit 9,6 M\$ de plus que les dépenses probables 2016-2017. Cette variation s'explique par la mise en œuvre du prochain Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

LES INVESTISSEMENTS

Aucun investissement n'est prévu pour ce Fonds en 2017-2018.

Fonds québécois d'initiatives sociales

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	21 539,2	10 639,2
Autres revenus	-	435,9
Total des revenus	21 539,2	11 075,1
Dépenses à approuver		
Surplus (déficit) de l'exercice	(38,9)	(936,0)
Surplus (déficit) cumulé au début	329,3	1 265,3
Surplus (déficit) cumulé à la fin	290,4	329,3
Investissements		
Immobilisations	-	-
Prêts et placements	-	-
Investissements à approuver	-	-
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-	-
Solde des avances au (du) fonds général	290,4	312,5
Total	290,4	312,5

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

L'excédent de 9,0 M\$ en 2015-2016 s'explique par un versement à la Ville de Montréal qui a notamment permis de rétablir un décalage du paiement des sommes dues dans le cadre d'ententes avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Fonds québécois d'initiatives sociales

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016
(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	21 474,2	31 526,7	
Total des dépenses	22 407,0	31 375,6	8 968,6
Surplus (déficit) de l'exercice	(932,8)	151,1	
Surplus (déficit) cumulé au début	932,8	1 114,3	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	-	1 265,4	
Investissements	-	-	-

